



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et les besoins existants

Deuxième Edition
2012

Document d'orientation



Knowledge to lead



unitar

United Nations Institute for Training and Research

IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among FAO, ILO, UNEP, UNIDO, UNITAR, WHO, World Bank and OECD

A propos de ce document

Ce document d'orientation a été élaboré pour aider les pays dans la préparation de profils nationaux visant à évaluer leur infrastructure nationale de gestion des produits chimiques et les besoins existants au travers d'un processus qui implique toutes les parties intéressées au niveau national. Bien que l'approche proposée soit globale, le document a été conçu de telle sorte qu'il laisse toute flexibilité aux pays pour préparer les profils nationaux. Ces-derniers doivent en effet être développés en tenant compte des priorités nationales et en accord avec les informations et les ressources disponibles, et, souvent, une approche plus spécifique est plus appropriée. En particulier, les tableaux de la Partie C de ce document doivent être considérés comme des exemples et devraient être adaptés aux besoins et circonstances nationaux.

Un profil national:

- peut devenir une référence nationale officielle permettant d'évaluer l'infrastructure nationale juridique, institutionnelle, administrative et technique de gestion des produits chimiques;
- peut aider à l'identification points forts, des points faibles et des lacunes en matière d'infrastructure, ainsi que des besoins prioritaires pour une action nationale et pour une assistance technique extérieure; et
- peut offrir une base d'information reconnue au niveau national grâce à laquelle les progrès pourront être jugés concernant l'atteinte d'objectifs nationaux ou internationaux.

Pour conserver sa valeur, le profil national devrait être révisé périodiquement pour déterminer quand une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du profil national pourra être entreprise de manière globale (c.-à-d. le profil national dans son intégralité), ou uniquement des chapitres spécifiques pourront être mis à jour, par exemple, si des changements résultent de développements nationaux ou internationaux spécifiques. L'utilisation à laquelle est destiné le profil national déterminera la périodicité à laquelle la mise à jour est nécessaire; pour la plupart des utilisations, une mise à jour annuelle serait appropriée. Ce document d'orientation vise également à assister les pays pour la mise à jour ou la révision de leur profil national pour des raisons spécifiques.

Cette publication a été développée dans le contexte de l'IOMC. Le contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques déclarées individuelles des organisations participantes de l'IOMC.

Le Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a été créé en 1995 à la suite des recommandations formulées lors de la Conférence de l'ONU pour l'environnement et le développement en 1992 afin de renforcer la coopération et promouvoir la coordination internationale dans le domaine de la sécurité chimique. Les organisations participantes sont : la Banque Mondiale, la FAO, l'OIT, l'OCDE, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR et l'OMS. L'objectif de l'IOMC est de promouvoir la coordination des politiques et des activités des organisations participantes, qu'elles soient réalisées ensemble ou séparément, afin d'atteindre une gestion rationnelle des produits chimiques.

Table des matières

Glossaire	1
Partie A: Introduction.....	2
1. Contexte et aperçu.....	2
2. Historique du cadre des politiques internationales.....	4
3. Etablissement/Renforcement de programmes nationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques	7
4. Principes pour la préparation d'un profil national.....	9
5. Objectifs et bénéfices potentiels d'un profil national	10
Partie B: Proposition de processus pour le développement/la mise à jour d'un profil national.....	14
Partie C: Structure et contenu proposés pour un profil national.....	19
Introduction au profil national	21
Résumé du profil national	23
Chapitre 1 : Informations générales sur le pays.....	24
Chapitre 2 : Production, importation, exportation, stockage, transport, utilisation et élimination des produits chimiques.....	30
Chapitre 3 : Instruments juridiques et mécanismes	41
Chapitre 4 : Ministères, agences et autres institutions gouvernementales qui gèrent les produits chimiques	48
Chapitre 5 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche ...	52
Chapitre 6 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination	57
Chapitre 7 : Accès aux données et gestion et utilisation de ces données	60
Chapitre 8 : Infrastructures techniques	70
Chapitre 9 : Etat de préparation et capacité d'intervention et de suivi en cas d'urgence chimique.....	73
Chapitre 10 : Sensibilisation/information des travailleurs et du public ; et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels....	77
Chapitre 11 : Implications internationales.....	80
Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques.....	85
Chapitre 13 : Conclusions et recommandations.....	90
Annexe 1 du profil national : Glossaire.....	91
Annexe 2 du profil national : Rapports nationaux et documents traitant des divers aspects de la gestion des produits chimiques.....	94
Annexe 3 du profil national : Noms et adresses des personnes et organisations principales	94
Annexe 4 du profil national : Identification des principaux acteurs dans les domaines d'activité répertoriés dans le Tableau A du Plan d'action mondial de la SAICM.....	95

Glossaire

AME	Accords multilatéraux environnementaux
CDD	Commission du développement durable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GATT	Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce
ICCM	Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IOMC	Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
IPEN	Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants
ISO	Organisation internationale de normalisation
NGO	Organisation non-gouvernementale
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPS	Stratégie politique globale (de SAICM)
PAM	Plan d'action mondial (de SAICM)
PDR	Programme de démarrage rapide (de SAICM)
PIB	Produit Intérieur Brut
PISC	Programme international sur la sécurité chimique, un programme de l'Organisation Mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
QSPTF	Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide (de SAICM)
RRTP	Registres des rejets et transferts de polluants
RSI	Règlement sanitaire international
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Partie A: Introduction

1. Contexte et aperçu

Les produits chimiques comprennent des substances produites par l'homme et d'autres d'origine naturelle et sont de plus en plus utilisés dans l'agriculture, l'industrie, et le secteur de consommation de toutes les sociétés. Bien qu'indispensables dans de nombreux secteurs d'activités économiques, des évidences grandissantes suggèrent que les produits chimiques peuvent contribuer à l'apparition de problèmes de santé et d'effets néfastes sur l'environnement à différents stades de leur cycle de vie, de la production/importation à leur élimination. Ces phénomènes peuvent également résulter d'une production non-intentionnelle. De tels problèmes incluent la pollution générée pendant les processus de production; des utilisations non appropriées; des accidents lors de leur stockage et de leur transport; des accidents professionnels et maladies; et une contamination environnementale due aux méthodes non appropriées d'élimination des produits chimiques.

Bien que, dans les pays en développements, de tels problèmes sont souvent liés à l'utilisation, et la mauvaise utilisation, de pesticides dans le secteur agricole, de plus en plus souvent, les produits chimiques industriels et de consommation sont reportés comme ayant des effets néfastes sur la santé et l'environnement étant donné que les pays se développent et passent donc de sociétés agricoles à des sociétés industrielles. De plus, dans de nombreux pays, les produits chimiques d'origine naturelle peuvent également engendrer des effets néfastes sur la santé dans un large spectre de segments de la société.

Il est maintenant largement reconnu que les produits chimiques doivent être gérés de manière adéquate pour atteindre un niveau durable de développements agricole et industriel et un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement. Une étape importante dans le renforcement des systèmes nationaux pour la gestion des produits chimiques est la préparation d'un profil national, ce qui implique:

(i) une évaluation approfondie de l'infrastructure nationale et des capacités relatives aux aspects légaux, institutionnels, administratifs et techniques de la gestion des produits chimiques, ainsi que concernant la nature et l'étendue de la disponibilité et de l'utilisation des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans le pays; (ii) une analyse des capacités existantes, des lacunes et des besoins; et (iii) la définition initiale de priorités et des grandes lignes des propositions d'action associées. Ceci peut être suivi de la préparation d'un Plan de mise en œuvre de SAICM.¹

Le profil national offre une référence nationale pour l'information qui peut être utilisée pour juger des progrès réalisés pour l'atteinte d'objectifs nationaux ou internationaux spécifiques, dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM, Dubaï 2006), ainsi que

¹ Voir le *Guide d'orientation sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM* développé par l'UNITAR et le Secrétariat de la SAICM en coopération avec les organisations de l'IOMC, http://www.who.int/iomc/publications/saicm_impl_fr.pdf.

concernant l'atteinte de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 défini lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) (Johannesburg 2002) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies pour 2015 étant qu'ils sont liés à l'atteinte d'une gestion rationnelle de l'environnement.

Ce document d'orientation, initialement publié et révisé en tant que seconde édition en 2012, a été développé pour assister les pays dans la préparation de tels profils nationaux. L'objectif est d'aider les pays qui ont besoin de préparer leur profil national et ceux qui vont le mettre à jour ou le réviser pour des raisons spécifiques et pour répondre à des problématiques émergentes, afin de s'assurer qu'une base de données rationnelle est disponible dans le pays pour la prise de décision concernant la gestion des produits chimiques. Pour conserver sa valeur, le profil national devrait être révisé périodiquement pour déterminer quand une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du profil national pourra être entreprise de manière globale (c.-à-d. le profil national dans son intégralité), ou uniquement des chapitres spécifiques pourront être mis à jour, par exemple, si des changements résultent de développements nationaux ou internationaux spécifiques. L'utilisation à laquelle est destiné le profil national déterminera la périodicité à laquelle la mise à jour est nécessaire; pour la plupart des utilisations, une mise à jour annuelle serait appropriée.

Cette seconde édition prend en compte les développements qui ont eu lieu depuis 1996 et les retours d'expérience dans les pays qui ont développé des profils nationaux; plus généralement, ce document couvre l'ensemble du cycle de vie de la gestion des produits chimiques; et intègre les éléments les plus efficaces du document d'orientation "Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM, édition d'avril 2007, développé par l'UNITAR en coopération avec les organisations du Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC).

Elle a été préparée par l'UNITAR dans le contexte de l'IOMC, un accord de coopération entre la FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS, l'OCDE et la Banque Mondiale.²

La Partie A de ce document d'orientation offre une introduction mise à jour pour le développement d'un profil national incluant des cadres politiques nationaux et internationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques et introduit des objectifs possibles et les bénéfices de préparer un profil national. Il met en avant l'importance d'assurer une collaboration étroite entre les ministères concernés et avec les autres parties prenantes pour atteindre une gestion rationnelle des produits chimiques.

La Partie B propose des suggestions pour organiser la préparation d'un profil national au niveau national. Un élément clé de la préparation est l'implication d'un large éventail de parties concernées, au sein et à l'extérieur du gouvernement, à tous les niveaux, dans le pays. Une telle participation aide à s'assurer que le profil national puisse devenir une référence nationale officielle qui sera approuvée par toutes les parties concernées.

² www.iomc.info

La Partie C propose une structure et le contenu du profil national. Une série de tableaux, de sections descriptives et de questions sont proposés pour aider à: documenter et analyser l'infrastructure nationale et les capacités existantes, y compris ces forces et faiblesses; identifier les améliorations qui pourraient être apportées; et entreprendre la définition de priorités initiales et les propositions d'action associées.

2. Historique du cadre des politiques internationales

Agenda 21 et sécurité chimique

Un grand nombre des efforts internationaux pour gérer les produits chimiques entrepris depuis 1992 ont découlés de la “Conférence de Rio” — formellement connue comme la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Les chefs d'état ou les gouvernements de plus de 150 pays membres des Nations Unies ont adopté l'*Agenda 21*, un document global soulignant les responsabilités des états pour l'atteinte d'un développement durable. Le Chapitre 19 de l'*Agenda 21*³ s'intitule “Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux”, et propose une stratégie internationale pour l'atteinte de la gestion rationnelle des produits chimiques au cours de leur cycle de vie, un objectif qui a été approuvé par tous les pays présents lors de la Conférence de Rio. Un examen de cet accord qui s'est tenu lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 (SMDD) a amené à la définition d'un certain nombre de nouveaux engagements importants (voir ci-dessous).

Le Chapitre 19 traite des problématiques liées aux produits chimiques en six domaines d'activité: évaluation internationale des risques chimiques; harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques; échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques; réduction des risques; renforcement des moyens et capacités nationales pour la gestion des produits chimiques; et prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux. “Le domaine d'activité E sur le renforcement des moyens et capacités nationaux pour la gestion des produits chimiques” est d'une importance particulière pour les pays qui sont dans un processus d'établissement ou de renforcement de leur système national pour la gestion des produits chimiques. De plus, deux autres chapitres sont liés au Chapitre 19, le Chapitre 20 intitulé “Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux” et le Chapitre 21 intitulé “Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées”, qui sont concernés par certains aspects de la gestion des produits chimiques.

Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)

En 1994, l'IFCS a été établi comme un moyen pour les pays de discuter régulièrement de leurs activités et priorités pour la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des progrès réalisés dans la mise en œuvre du

³ <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

Chapitre 19 de l'Agenda 21. Le Forum comprend des représentants de pays du monde entier ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales qui se réunissent environ tous les trois ans. Au travers de ces réunions et au sein des groupements régionaux, les participants discutaient d'aspects importants de la gestion des produits chimiques et de la sécurité chimique et développaient des recommandations qui jouaient un rôle moteur pour le travail au niveau international et à l'intérieur des pays. Le dernier Forum (VI) s'est tenu à Dakar, Sénégal, en 2008.

Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, Afrique du Sud, a adopté un Plan de mise en oeuvre⁴ et une déclaration politique (La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable) pour construire sur les réalisations accomplies depuis la CNUED et mettre en œuvre des activités pour atteindre l'objectif du développement durable, tel qu'établi dans l'Agenda 21. Un certain nombre de nouveaux engagements importants en lien avec la gestion des produits chimiques et des déchets ont également été approuvés, y compris:

- l'engagement renouvelé, comme indiqué dans l'Agenda 21, pour une gestion rationnelle des produits chimiques au cours de leur cycle de vie et des déchets dangereux et toxiques pour un développement durable ainsi que pour la protection de la santé humaine et de l'environnement, entre autres, visant à atteindre l'objectif que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que leur effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum;
- promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents sur les produits chimiques et les déchets dangereux et toxiques;
- développer plus encore l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en se basant sur la Déclaration de Bahia et les Priorités d'action pour l'IFCS après 2000;
- encourager les partenariats pour promouvoir les activités visant à accroître la gestion environnementalement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et toxiques;
- et pour l'Afrique en particulier: atteindre une gestion rationnelle des produits chimiques, avec une attention particulière portée sur les produits chimiques et déchets dangereux, entre autres, au travers d'initiatives pour assister les pays africains dans l'élaboration de profils chimiques nationaux et de cadres et stratégies nationaux et régionaux pour la gestion des produits chimiques et l'établissement de points focaux pour les produits chimiques.

Approche ~~strategique~~stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)

L'approche ~~strategique~~stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)⁵ est un cadre politique adopté par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) lors de sa première

⁴ http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIToc.htm

⁵ <http://www.saicm.org/>

session à Dubaï, Emirats arabes unis, le 6 février 2006, pour promouvoir la sécurité chimique dans le monde. Elle comprend la Déclaration de Dubaï – exprimant un engagement à haut niveau à la SAICM – et une Stratégie politique globale (“Overarching Policy Strategy”, OPS) qui définit sa portée, les besoins, les objectifs, les considérations financières, et souligne les principes et approches et les arrangements de mise en œuvre et d'examen. La Déclaration et l'OPS, toutes deux adoptées par l'ICCM, sont accompagnées d'un Plan d'action mondial (“Global Plan of Action”, GPA) qui sert d'outil de travail et de guide d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de SAICM et d'autres instruments et initiatives pertinents. Les activités du GPA – actuellement au nombre de 273 – doivent être mises en œuvre, si besoin est, par les parties prenantes, en fonction de leur applicabilité.

Au cœur de son cadre politique, SAICM guide les efforts pour atteindre l'objectif défini dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que leur effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum. Les participants à la première session de l'ICCM en 2006 ont déclaré leur engagement ferme envers l'Approche ~~strategique~~stratégique et sa mise en œuvre et ont promis de travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes pour atteindre la sécurité chimique, et ainsi aider à combattre la pauvreté, protéger les groupes vulnérables et améliorer la santé publique et la sécurité humaine.

Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD)

Atteindre les OMD des Nations Unies – étant donné qu'ils sont liés à l'atteinte d'une durabilité environnementale – nécessite la réduction de l'exposition aux produits chimiques toxiques et l'amélioration des cadres pour la gestion des produits chimiques. La préparation d'un profil national pourrait représenter un outil utile dans ce contexte en offrant une image détaillée de l'infrastructure et des capacités nationales dans le cadre desquels les accords internationaux liés aux produits chimiques seraient mis en œuvre.

Instruments politiques

Depuis la fin des années 80, plusieurs instruments politiques internationaux qui répondent à des aspects spécifiques de la gestion des produits chimiques ont été adoptés. Ces instruments incluent, par exemple:

- Directives de Londres pour l'échange d'information sur les produits chimiques dans le commerce international, UNEP (telles que révisées en 1989)
- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO (tel que révisé en 2002)
- Convention de l'OIT (No. 170) Concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (1990)
- Convention de l'OIT (No. 174) Concernant la prévention des accidents industriels majeurs (1993)

- Convention de Vienne et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (signé en 1985 et entré en vigueur le 22 septembre 1988)
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination (signé en 1989 et entré en vigueur le 5 mai 1992)
- Convention de Paris sur l'interdiction du développement, de fabrication, du stockage et l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction – Convention sur les armes chimiques (signé en 1993 et entré en vigueur le 29 avril 1997)
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (Procédure PIC) de certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international (signé en 1998 et entré en vigueur le 24 février 2004)
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) (signé en 2001 et entré en vigueur le 17 mai 2004)
- Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (adopté en décembre 2002 et approuvé par ECOSOC en juillet 2003), qui est un accord volontaire et non une convention multilatérale

De plus, d'autres Accords multilatéraux environnementaux (AME) pertinents pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies, ainsi que par divers organes régionaux; par exemple, la Convention d'Aarhus de la CEE-NU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, adoptée le 25 juin 1998. La Convention lie les droits environnementaux avec les droits de l'homme. En outre, des protocoles ont également été développés dans le cadre des conventions existantes, tels que celui sur la responsabilité et l'indemnisation dans le cadre de la Convention de Bâle, adopté en décembre 1999, qui établit les règles sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages causés par le déversement accidentel de déchets dangereux durant l'exportation, l'importation ou l'élimination.

Le Règlement sanitaire international (RSI) (2005), qui est entré en vigueur le 15 juin 2007, est également pertinent pour la gestion des produits chimiques. Cet accord légalement contraignant contribue de manière significative à la sécurité de la santé publique mondiale en offrant un cadre pour la coordination de la gestion des événements qui peuvent constituer une urgence de santé publique de préoccupation mondiale, y compris les événements liés aux rejets de produits chimiques. Le RSI (2005) vise à améliorer la capacité de tous les pays à détecter, évaluer, notifier et répondre aux menaces pour la santé publique.

3. Etablissement / Renforcement de programmes nationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques

Développer une approche intégrée et coordonnée pour la gestion des produits chimiques est un des messages clés de SAICM. Le paragraphe 16(b) de l'OPS indique comme un des objectifs de "promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques au sein de chaque secteur pertinent et des programmes

intégrés pour la gestion rationnelle des produits chimiques à travers tous les secteurs”. Le GPA inclut la “mise en oeuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques” comme l’un des domaines d’activité. Dans le cadre de ce domaine d’activité, l’activité 166 du GPA en particulier suggère:

“Concernant la mise en oeuvre des programmes nationaux: établir des profils nationaux détaillés; mettre en place un mécanisme interministériel et multipartite officiel de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales; élaborer une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l’objectif à l’horizon 2020 du Sommet de Johannesburg; créer des systèmes nationaux d’échange d’informations sur la sécurité chimique; élaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d’accroissement de l’importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable; élaborer des politiques d’implication systématique des différentes parties intéressées conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques”.

Une approche *intégrée* pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en oeuvre de SAICM nécessite donc des efforts pour renforcer la coordination et s’assurer que les contributions des différents acteurs pertinents sont complémentaires, en considérant les diverses activités entreprises. Dans le cadre d’un schéma intégré, dans le contexte national par exemple, les ministères de l’agriculture, de l’environnement, de la santé, de l’industrie, du travail, de la science et la technologie, du commerce, et du transport, les autorités douanières, et autres, continuent de prendre en charge leurs propres mandats sectoriels mais leurs efforts sont coordonnés dans une mesure raisonnable pour éviter des politiques conflictuelles, des lacunes et des duplications inutiles. Une approche intégrée signifie également d’impliquer les ministères des finances, des affaires étrangères, de la justice ou des affaires légales, de la planification, etc. avec pour objectif d’intégrer la gestion des produits chimiques dans la planification pour le développement (“intégration”). Du point de vue de la communauté qui est régulée par l’Etat et d’autres personnes ou entités à l’extérieur du gouvernement, une telle coordination apparaîtrait également comme un système plus simple et rationnel.

Traiter de la gestion des produits chimiques avec une approche holistique aide, en outre, à promouvoir le fait que les risques potentiels pour la santé et l’environnement aux différents stades du cycle de vie des produits chimiques sont pris en considération et que les mesures appropriées sont mises en place pour gérer et minimiser ces risques. Cette approche aide également à exposer les problématiques ou éléments au cours d’un stade défini du cycle de vie des produits chimiques qui pourraient “passer à la trappe” sous les schémas existants au sein de ministères ou agences particuliers. Pour de nombreux pays, le défi lié à l’établissement d’un cadre cohérent et intégré pour la gestion des produits chimiques qui coexiste avec les politiques de développement nationales

plus larges et répond de manière effective aux besoins locaux est toujours “un travail en cours”.

Renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques grâce à une approche intégrée offre également l'opportunité de rationaliser les efforts nationaux par rapport aux accords internationaux. Par exemple, la coordination des points focaux nationaux pour les accords internationaux et les activités associées pourrait faciliter la définition de besoins nationaux communs dans le cadre de ces accords, qui pourraient inclure: l'échange d'information et la dissémination de l'information, l'évaluation des risques, la gestion des risques, la prise de décision, le renforcement de l'éducation et le développement de programmes de formation, l'analyse et le suivi des produits chimiques et le contrôle des importations et exportations.

Une approche intégrée pour la gestion des produits chimiques dans le cadre de SAICM peut offrir une importante variété de bénéfices grâce à la simplification des procédures administratives pour contribuer au développement d'une société en meilleure santé. Quelques uns des bénéfices, au niveau national, incluent:

- des bénéfices administratifs tels que la minimisation des chevauchements et des contradictions entre les politiques et programmes à travers les agences et programmes;
- des bénéfices en termes de communication, y compris un meilleur échange d'information au sein et entre les parties pertinentes et une sensibilisation plus importante du public en général;
- s'assurer que la gestion des produits chimiques soit effectuée à tous les stades du cycle de vie—afin que les problèmes liés aux produits chimiques ne soient pas simplement transmis d'un milieu à un autre, et ainsi augmenter la protection de la santé humaine et de l'environnement; et
- contribuer à la sécurité chimique et ainsi aider à combattre la pauvreté, protéger les groupes vulnérables et les droits de l'homme et améliorer la santé publique et la sécurité humaine.

4. Principes pour la préparation d'un profil national

En accord avec l'esprit d'Agenda 21, SAICM et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, les principes généraux suivants pourraient guider les pays dans la préparation d'un profil national. Un profil national devrait:

- être préparé au niveau national au travers d'un processus qui implique tous les ministères concernés et les autres institutions gouvernementales, ainsi que toute autre partie intéressée dans le pays (“par les pays pour les pays”);
- offrir une vue de base sur les produits chimiques (d'origine naturelle ou produits par l'homme) produits, importés, exportés, utilisés, manipulés et/ou éliminés et recyclés dans le pays, les utilisations spécifiques de ces produits chimiques et les populations et ressources environnementales potentiellement affectées par de tels produits chimiques; si besoin est, le document devrait refléter les différentes situations dans différentes régions au sein d'un pays et offrir une base de référence contre laquelle les progrès dans la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets pourraient être par la suite jugés;

- documenter l'infrastructure nationale existante aussi bien concernant les aspects généraux de la gestion des produits chimiques (par exemple, des informations sur la législation existante, les responsabilités ministérielles, les mécanismes de coordination) que concernant les aspects spécifiques de la gestion des produits chimiques (par exemple, déclaration des pesticides, médecine du travail, transport de substances dangereuses, réponses aux urgences chimiques);
- offrir des informations pratiques sur les activités en cours et prévues au niveau national (par exemple, activités liées à la mise en œuvre des accords internationaux, projets d'assistance technique);
- initier un processus grâce auquel le pays sera capable d'identifier les forces et faiblesses de l'infrastructure légale, institutionnelle, administrative et technique existante concernant la gestion des produits chimiques et la sécurité chimique, et identifier les priorités initiales et les "prochaines étapes" en se basant sur cela;
- donner des indicateurs qui pourraient être utilisés localement pour évaluer les progrès et succès dans l'amélioration de l'infrastructure;
- offrir un moyen d'améliorer la coordination parmi les organisations gouvernementales et non-gouvernementales intéressées à tous les niveaux au sein d'un pays. Le processus pour préparer le profil national en lui-même peut servir de point de départ pour améliorer la coordination et devrait faciliter la communication et une compréhension plus importante des problèmes potentiels et activités entreprises au niveau national;
- offrir un moyen de partager l'information entre les parties au sein et à l'extérieur du gouvernement et offrir un moyen de remédier à d'éventuels problèmes de communication entre les décideurs politiques et le personnel technique;
- offrir une base pour l'allocation appropriée des ressources grâce à l'inclusion d'informations sur les ressources disponibles pour la gestion des produits chimiques, y compris concernant les ressources financières et les compétences/capacités humaines, ainsi qu'une indication des ressources nécessaires pour entreprendre les actions prioritaires; et
- être un document "vivant", utile à de nombreuses parties de manière régulière. Il devrait être développé en utilisant un processus flexible et répété qui convient aux besoins nationaux et qui soit adapté aux informations et ressources disponibles. Il devrait être périodiquement revu et mis à jour, si besoin est, pour rester un document officiel national.

5. Objectifs et bénéfices potentiels d'un profil national

Un profil national, ainsi que le processus pour sa préparation qui inclut la contribution de l'ensemble des parties concernées, peut servir d'importants objectifs nationaux pour renforcer les systèmes nationaux de gestion des produits chimiques et faciliter les objectifs nationaux concernant l'économie et le commerce. En particulier, le profil national peut servir les objectifs suivants:

- catalyser un processus de collaboration entre le gouvernement et les parties prenantes pour la compréhension et l'identification des besoins prioritaires pour la mise en œuvre de SAICM;
- faciliter l'identification d'actions au sein du gouvernement et de groupes de parties prenantes qui contribuent collectivement à la mise en œuvre de SAICM;
- identifier des domaines où des projets en partenariat entre le gouvernement et les groupes de parties prenantes, ou entre plusieurs groupes de parties prenantes, pourraient être faisables; et
- déterminer la phase appropriée pour la préparation du plan de mise en œuvre de SAICM qui est liée, si besoin est, à un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

D'autres objectifs liés à la préparation du profil national incluent.

L'efficacité des opérations gouvernementales est améliorée

- offrir des informations pratiques concernant les programmes et activités en cours dans le pays qui sont liées à la gestion des produits chimiques au cours de leur cycle de vie;
- établir un processus qui permette de faciliter l'échange d'information et le dialogue entre les ministères et autorités gouvernementales qui sont concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques, aux niveaux national, régional et aux niveaux locaux, et assister les ministères et les autorités dans le partage d'expérience, ce qui représente un fondement pour une meilleure coopération;
- renforcer la définition des priorités et les capacités de prise de décisions nationales concernant la gestion des produits chimiques au cours de leur cycle de vie;
- faciliter l'échange d'information et le dialogue entre le gouvernement et les parties extérieures au gouvernement telles que l'industrie, le secteur du travail, le secteur universitaire et les organisations de la société civile; et
- établir une référence nationale officielle qui puisse servir de base pour des efforts complémentaires pour le renforcement du système national pour la gestion des produits chimiques au cours de leur cycle de vie et via l'implication de toutes les parties concernées.

Bénéfices sociaux

- offrir une base pour une meilleure protection des travailleurs, du public et de l'environnement grâce à une meilleure connaissance et compréhension des problèmes potentiels et des moyens alternatifs pour y remédier;
- offrir une base pour une meilleure sensibilisation des travailleurs et du public concernant les risques liés aux produits chimiques et aider au développement d'une culture de sécurité nationale; et
- établir un dialogue national sur la sécurité chimique/la gestion des produits chimiques impliquant toutes les parties concernées et tous les secteurs de la société.

Bénéfices économiques/commerciaux

- faciliter le commerce des produits chimiques et des produits agricoles, domestiques et industriels qui dépendent des produits chimiques;
- aider à s'assurer que les produits chimiques produits, importés et exportés soutiennent les objectifs économiques et ne créent pas de charges économiques supplémentaires du fait de problèmes sanitaires, environnementaux et/ou de sécurité;
- améliorer la sensibilisation concernant des problèmes potentiels liés aux résidus de pesticides et autres produits chimiques, ce qui pourrait limiter les opportunités d'exportations agricoles; and
- indirectement améliorer la productivité des travailleurs grâce à une meilleure sécurité au travail.

Participation plus efficace aux activités internationales

- offrir des informations cruciales et une base de données pour le développement d'analyses de situation et la définition de priorités pour l'exécution d'actions nécessaires à la mise en œuvre des AME tels que les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, le Protocole de Montréal et d'autres efforts internationaux tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et le Règlement sanitaire international concernant les événements chimiques;
- faciliter la conformité avec les schémas internationaux/régionaux d'établissement de rapports, de manière efficace et régulière, par exemple, la préparation de rapports pour la Commission du développement durable et la préparation de document de référence pour les réunions et ateliers internationaux;
- faciliter la communication entre les pays, ce qui permettra d'améliorer l'échange et le retour d'expérience et amènera à une coopération plus accrue (par exemple, au niveau régional); et
- offrir une base de référence pour identifier les besoins et les priorités pour une assistance technique et financière et pour mobiliser des ressources d'assistance disponibles via des sources internationales et bilatérales.

Cette liste n'est pas exhaustive mais cherche à offrir un point de départ pour déterminer les objectifs et bénéfices nationaux potentiels liés au développement d'un profil national pour un pays donné. Les pays devraient être amenés à définir des objectifs et bénéfices additionnels en se basant sur leurs priorités nationales.

Définition du terme “produit chimique” tel qu’utilisé dans ce document

Dans le cadre de ce document, le terme “produit chimique” est utilisé dans un sens large qui inclut: les pesticides, les engrais et les autres produits chimiques agricoles; les produits chimiques utilisés dans les processus industriels; les produits pétrochimiques; les produits chimiques commercialisés pour l’usage domestique; les produits pharmaceutiques; les produits cosmétiques; les additifs alimentaires; les produits chimiques d’origine biologique ou les produits chimiques naturels inorganiques, ainsi que les produits chimiques non intentionnels, tels que ceux produits au cours de procédés de combustion and ceux qui apparaissent comme résidus dans les produits alimentaires, biota et les bien de consommation, etc.

Les produits chimiques utilisés dans les secteurs économiques informels dans de nombreux pays en développement, bien qu’ayant des impacts significatifs sur la santé et l’environnement, sont difficiles à identifier, quantifier et gérer.

Dans le cadre de l’approche basée sur le cycle de vie, les produits chimiques qui sont jetés après leur utilisation ou considérés comme sous-produits non voulus issus de différents procédés peuvent devenir des déchets qui nécessitent d’être gérés de manière environnementalement rationnelle, en étant soit recyclés soit définitivement éliminés. De plus, le traitement des déchets pourrait amener à la production d’autres produits chimiques qui nécessitent d’être gérés pour protéger la santé et l’environnement.

Lors de la préparation du profil national, les pays auront besoin de décider quelles classes de produits chimiques devront être couvertes and lesquelles devront être exemptées. Dans ce contexte, il est important de mentionner que les additifs alimentaires, les produits cosmétiques, les produits pharmaceutiques et les autres produits chimiques destinés à l’utilisation directe pour des applications humaines ou à la consommation, tels que les substances radioactives, sont généralement régulés différemment des autres produits chimiques.

Les pays devraient définir les termes qui seront utilisés dans leur profil national, y compris, par exemple, “pesticides”, “produits chimiques industriels”, “produits chimiques de consommation”, “nanotechnologie et nanomatériaux manufacturés”, “production”, divers types de “déchets” et tout autre terme si besoin est. De plus, chaque pays devrait définir des termes clés utilisés dans les tableaux et dans les textes descriptifs en accord avec les lois et politiques associées. Dans ce contexte, il est suggéré que chaque profil national contienne un glossaire définissant les termes clés pour faciliter la communication et la compréhension par toutes les parties intéressées. Des définitions possibles de quelques termes relatifs aux produits chimiques et de termes associés sont données en “Annexe 1 du profil national: Glossaire”.

Partie B: Proposition de processus pour le développement/la mise à jour d'un profil national

Cette section du document d'orientation propose un processus pour le développement ou la mise à jour d'un profil national.

Obtenir un engagement politique pour la préparation/mise à jour du profil national

Afin de s'assurer que la totalité des parties concernées participe à la préparation ou la mise à jour du profil national et pour faciliter l'accès aux informations nécessaires, il est important d'obtenir un engagement politique vis-à-vis du processus à haut niveau au sein du gouvernement. Le processus devrait avoir le plein soutien des ministères et agences clés du gouvernement impliqués dans les divers aspects de la gestion des produits chimiques.

Organiser une réunion nationale de planification

Organiser une réunion de planification tôt dans le processus permettrait au gouvernement et aux groupes de parties prenantes de s'accorder sur le processus et de déterminer comment les contributions seront coordonnées en vue de la préparation ou de la mise à jour du profil national. A la fin de la réunion, un accord devrait être établi concernant:

- les objectifs et bénéfices anticipés liés à la préparation du profil national;
- l'identification des parties qui devraient être représentées dans le comité national de coordination et l'identification du coordinateur national;
- le rôle et les fonctions du comité national de coordination et des membres individuels du comité (identifier une institution ou un individu qui a la confiance de tous ceux impliqués pourrait aider à s'assurer que la préparation de la version préliminaire reflète de façon équitable les points de vue des divers corps et groupes contribuant au processus. Le développement et la validation de termes de référence clairs pour le travail est également important);
- la manière dont l'information pour le profil national sera compilée (voir la Partie C pour la méthodologie proposée) et le besoin, et l'établissement, de groupes de travail responsables du développement de certaines sections du profil national;
- la portée du profil national (par exemple, les produits chimiques agricoles (pesticides et engrais); les pesticides utilisés en santé publique, les utilisations industrielles et de consommation; les produits chimiques utilisés dans les procédés industriels, y compris dans les petites et moyennes entreprises; les produits pétrochimiques, y compris les produits issus du raffinage du pétrole;

et les produits chimiques contenus dans les produits de consommation tels que les produits de nettoyage, les peintures et les solvants);⁶

- un plan de travail pour la préparation du profil national; et
- un calendrier pour la finalisation du profil national.

Les participants à la réunion nationale de planification devraient inclure des représentants hauts placés de tous les ministères/agences nationaux, régionaux et locaux intéressés, des universités et instituts de recherche, des organisations professionnelles et de l'industrie, des syndicats de travailleurs et de groupes communautaires environnementaux, de consommateurs et autres intéressés. En particulier, les représentants des divers ministères nationaux devraient être des officiels ayant l'autorité suffisante pour s'assurer que les apports nécessaires de leurs agences soient apportés lors de la préparation du profil national. De plus, les représentants des agences et organisations de coopération technique bilatérales et internationales qui ont un intérêt dans le projet et des programmes en lien avec la gestion rationnelle des produits chimiques et qui sont présentes dans le pays devraient être invitées.

Afin de devenir familier avec SAICM et de faire le bilan des parties prenantes principales et de leurs rôles et responsabilités, en tant que point de départ pour la préparation/mise à jour du profil national, de nombreux pays ont trouvé utile, lors de la réunion nationale de planification, de préparer un tableau identifiant les acteurs clés associés avec les "domaines de travail" listés dans le Tableau A du Plan d'action mondial de SAICM (voir Annexe 4).

Etablir un réseau de points de contact et partager les informations pertinentes

Réunir des données et informations pour la préparation ou la mise à jour du profil national nécessitera l'accès à une large gamme d'organisations gouvernementales et autres, agences et bureaux aux niveaux local, régional, national et international. Nombre d'entre eux pourraient être représentés dans l'équipe nationale de coordination alors que d'autres pourraient ne pas l'être. Il est souvent utile d'inviter toutes les organisations pertinentes qui ont accès à l'information nécessaire à nommer un point de contact qui pourra assister dans le processus de collecte de l'information et assurer une coopération et participation adéquate de leurs organisations respectives.

⁶ Il est cependant reconnu que, alors que certains pays produisent et importent des quantités très limitées de produits chimiques utilisés dans les procédés industriels, d'autres ont un large spectre d'industries, pour lesquelles le profil national serait plus utile s'il incluait une analyse plus détaillée des groupes de produits chimiques et des secteurs industriels. Les pays pourraient souhaiter considérer l'inclusion des produits pharmaceutiques et vétérinaires, narcotiques, additifs alimentaires et produits cosmétiques, en reconnaissant le fait que les produits destinés à la consommation ou application directe par les êtres humains sont généralement contrôlés différemment des autres produits chimiques. D'autres produits chimiques qui pourraient aussi être considérés pour inclusion sont, par exemple, les produits chimiques à double usage (les précurseurs des armes chimiques) et les produits chimiques radioactifs; ainsi que les toxines naturelles (serpents, scorpions, poissons et les toxines des plantes) qui pourraient avoir des impacts importants sur la santé dans certains pays.

Reconnaissant le fait que les officiels des ministères ont souvent des fonctions multiples prenantes, un pays pourrait souhaiter désigner un consultant ou un groupe de consultants local pour entreprendre, sous la direction du Coordinateur national, la collecte des informations comme tâche à temps partiel ou temps plein. Des termes de référence clairs devraient être établis pour de tels consultants. Certains pays ont également trouvé utile de créer un système internet simple de gestion des données ou un site internet comme outil permettant un transfert d'information rapide et fiable entre les membres des groupes de travail et les collecteurs de données.

Développer des versions préliminaires du profil national et organiser des réunions intermédiaires pour discuter des progrès

Il pourrait être utile de diviser la préparation ou la mise à jour du profil national par sections et de déléguer le travail à des organisations spécifiques (par exemple, en fonction des domaines d'expertise et de leur intérêt), ou grâce à l'établissement de groupes de travail responsables de sections spécifiques. Les premières suggestions à ce sujet ressortiront de la réunion nationale de planification. Il pourrait également être utile d'établir un petit groupe de rédaction, responsable de la mise en commun de toutes les informations dans une première version préliminaire pour révision par l'équipe de coordination nationale, et des révisions nécessaires.

Des réunions intermédiaires devraient être organisées lorsque des versions préliminaires des différentes sections du profil national seront disponibles. De telles réunions pourraient être l'occasion de considérer les progrès réalisés, revoir les versions préliminaires, combler les lacunes et répondre à toute divergence d'opinion. Ces réunions intermédiaires devraient également permettre de lancer les discussions concernant les sections "Evaluation" des chapitres pertinents, étant donné que le processus pour s'accorder sur une analyse commune pourrait prendre un peu de temps. Des versions préliminaires du profil national pourraient également être diffusées auprès des parties prenantes pour révision.

Organiser une Réunion de révision finale du profil national, définir des priorités et s'accorder sur les "prochaines étapes"

L'avant-dernière version du profil national devrait être diffusée auprès de toutes les parties prenantes pour révision avant la Réunion de révision finale du profil national/Réunion de définition des priorités et devrait être suffisamment avancée pour permettre sa validation lors de cette réunion avec uniquement quelques ajustements mineurs à faire. En particulier, les sections "Evaluation" des différents chapitres devraient être largement développées, refléter les apports des différentes parties prenantes et permettre de définir les priorités nationales pour la gestion des produits chimiques.

La réunion devrait permettre de finaliser et approuver le profil national en tant que document de référence national officiel (y compris les analyses connues des capacités, manques et besoins en matière de gestion des produits chimiques) et exposer les priorités initiales et les propositions d'action associées (y compris les acteurs concernés). Le profil national devrait être lisible par une large gamme de lecteurs, y compris des lecteurs nationaux et internationaux, si voulu. En même temps, il devrait contenir suffisamment de détails pour être utile aux décideurs

et aux spécialistes provenant de différents secteurs pour renforcer la gestion des produits chimiques. En tant que composante intégrante du profil national qui souligne les principaux résultats du document et inclut une évaluation critique, les participants à la réunion pourraient également considérer le fait de publier le Résumé exécutif séparément afin d'atteindre tous ceux qui ne voudraient pas lire l'intégralité du profil national.

La réunion devrait aussi permettre de discuter d'activités connexes possibles, telles que la publication et l'établissement d'un mécanisme pour la distribution étendue du profil national et d'un résumé exécutif séparé si besoin est; et de moyens de révisions et mises à jour périodiques du profil national. La périodicité pour la révision du profil national devrait également être clairement établie pour augmenter sa valeur aux yeux des utilisateurs potentiels. Le processus de révision devrait permettre de faire des ajouts au profil national dans des domaines qui pourraient ne pas avoir été complètement développés dans le passé, et de mettre à jour des informations qui pourraient avoir changé avec le temps. Il devrait être reconnu que certaines parties du profil national peuvent être régulièrement mises à jour, y compris certaines des informations générales sur le pays (par exemple, les statistiques sur le commerce et la production), alors que d'autres parties nécessiteront uniquement une mise à jour du fait de facteurs déclencheurs tels que l'adoption d'une nouvelle législation ou réglementation. Chaque pays devrait décider de la meilleure méthode et du timing approprié pour la révision périodique du profil national, en prenant en compte la valeur de maintenir le profil national afin de conserver une image correcte de la situation nationale existante.

Concernant les "prochaines étapes", l'exercice de la préparation ou de la mise à jour du profil national devrait avoir promu une évaluation participative, inter-agence et intersectorielle de la situation nationale actuelle concernant la gestion des produits chimiques. Au cours de ce processus, une analyse des capacités, manques et besoins existants aura été entreprise, ainsi que la définition initiale des priorités et des propositions d'action associées. En particulier, les sections "Evaluation" des chapitres 2 à 12 et les recommandations et conclusions présentées dans le chapitre 13 offre une excellente base pour le processus de définition des priorités et la planification d'actions appropriées.⁷

Définir les priorités auxquelles il faut répondre, au travers d'activités centralisées et décentralisées qui contribuent à la gestion rationnelle des produits chimiques, peut servir de composante clé dans le processus de planification pour un programme national intégré et la mise en oeuvre de SAICM. (Lorsque cela est approprié, ceci constitue également une étape importante pour fournir des apports au développement du plan national de mise en oeuvre de SAICM.) Une participation large de toutes les parties intéressées et concernées est cruciale

⁷ Une *priorité* est quelque chose auquel on donne une attention prioritaire (ou supérieure); *prioritiser* est le fait d'arranger par ordre d'importance. Une priorité dans le présent contexte est considérée être un sujet/domaine pour lequel le niveau d'intérêt (par exemple, en raison de son importance/urgence) et le niveau de soutien (par exemple, les organisations et personnes prêtes à engager leur temps et ressources) sont suffisamment importants pour qu'une décision soit prise pour entreprendre des actions. Il est important de reconnaître que les priorités existent à différents niveaux: au sein des ministères, des groupes de parties prenantes, des priorités nationales concernant les affaires étrangères et des priorités concernant la planification du développement national.

lors du processus de définition des priorités nationales. Ceux qui sont impliqués devraient être suffisamment haut placés pour pouvoir s'engager efficacement dans la définition des priorités et la prise de décisions et servir de catalyseur pour l'action au sein de leurs organisations respectives. Il est important de noter que il pourrait ne pas être nécessaire de développer de nouvelles priorités pour l'action ou de nouveaux domaines de travail: une réitération et un engagement renouvelé quant au travail en cours pourrait souvent se révéler être un procédé pragmatique. En fait, un échec dans la prise en compte du travail en cours lors du processus de définition des priorités pourrait diminuer l'intérêt et l'engagement de ceux qui sont impliqués dans les projets existants.

La contribution des différentes parties participant au processus aidera également à identifier les domaines de préoccupation prioritaires. Un processus de définition des priorités pourrait générer: une liste de problématiques nationales prioritaires concernant la gestion des produits chimiques auxquelles il faut répondre; une liste validée d'adhésion de ministères et parties prenantes clés; et un plan de travail et un calendrier pour la planification (par exemple, développer un plan national de mise en œuvre de SAICM⁸) et la mise en œuvre.

Publier/Distribuer le profil national

La publication du profil national (si besoin est, à la suite d'un processus officiel de transmission et de validation au sommet de l'Etat) devrait avoir lieu peu de temps après la Réunion de révision finale du profil national/Réunion de définition des priorités et le document devrait être distribué à toutes les organisations gouvernementales pertinentes, à tous les niveaux, et aux organisations non-gouvernementales. Il pourrait être utile de rendre le profil national disponible sur un site internet national ainsi qu'au niveau international sur la page internet dédiée aux profils nationaux⁹.

Exemple de plan de travail pour le processus de préparation / mise à jour d'un profil national

Activités	Mois									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Obtenir un engagement politique pour développer/mettre à jour le profil national										
Organiser une réunion nationale de planification										
Engager un/des consultant(s), si nécessaire										
Etablir un réseau de points de contact et réunir l'information										
Développer des versions préliminaires du profil national et organiser régulièrement des réunions des groupes de travail										
Disséminer la version préliminaire finale du profil national aux parties prenantes pertinentes										
Organiser une Réunion de révision finale du profil national/Réunion de définition des priorités, et s'entendre sur les prochaines étapes										
Publier et distribuer le profil national final										

⁸ Voir le *Guide d'orientation sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM* développé par l'UNITAR et le Secrétariat SAICM en coopération avec les organisations de l'IOMC.

⁹ <http://www.unitar.org/cwm/nphomepage>

Partie C: Structure et contenu proposés pour un profil national

Cette partie du document d'orientation présente une proposition de structure et de contenu pour un profil national. Les pays qui utilisent cette deuxième édition du document d'orientation pour mettre à jour un profil national existant constateront que des modifications ont été apportées à la proposition de structure et de contenu pour le profil national afin de refléter les changements survenus depuis la première édition et à tenir compte des faits nouveaux depuis sa parution en 1996 et des enseignements tirés dans les pays qui ont élaboré des profils nationaux. Cette deuxième édition couvre également plus exhaustivement l'intégralité du cycle de vie de la gestion des produits chimiques et comprend les éléments les plus efficaces de la méthodologie développée par l'IOMC en 2007 pour la préparation d'évaluations des capacités nationales concernant la SAICM. Certains chapitres ont été complétés, notamment pour refléter les infrastructures requises par les AME les plus récents et pour combler les lacunes de la première édition, telles que les infrastructures nécessaires en cas d'alerte chimique.

La Partie C du présent document d'orientation recommande l'utilisation d'un ensemble de tableaux et de textes pour fournir les informations utiles. Des questions sont également proposées pour aider l'équipe de coordination nationale à recenser les capacités et infrastructures nationales existantes en matière de gestion des produits chimiques, en faisant ressortir leurs points forts et leurs points faibles ; pour identifier et classer par ordre de priorité les domaines devant être renforcés ou nécessitant de nouvelles capacités ; et pour décrire les actions associées proposées. Il est suggéré que cet exercice soit mené en tenant compte de l'« objectif 2020 » du SMDD et de la SAICM.

Les tableaux et les questions fournis devraient être adaptés aux besoins de chaque pays. Il est admis qu'aucun pays ne pourra remplir complètement tous les tableaux ou répondre à toutes les questions présentées ci-dessous : l'objectif est de recueillir et, dans la mesure du possible, d'analyser toutes les informations utiles existantes. L'absence d'informations fournira d'ailleurs des indications précieuses sur les activités de suivi nécessaires.

Les pays devraient aussi déterminer la meilleure façon de recueillir les informations. Certains pays pourront par exemple décider qu'il serait plus facile de procéder par secteur (pour les produits chimiques agricoles, industriels, à usage domestique, etc.). D'autres pourront décider de répartir les responsabilités en matière de collecte d'information par chapitre du profil. Quelle que soit l'approche choisie, il est important d'intégrer les informations pendant la rédaction et la finalisation du profil national pour former un document cohérent utilisant, autant que faire se peut, des unités harmonisées et comparables.

Table des matières recommandée pour le profil national

Il est suggéré que le profil national contienne, en plus d'une introduction et d'un résumé, 13 chapitres et une série d'annexes. La table des matières ci-dessous représente la structure recommandée pour le profil national¹⁰.

Introduction au profil national

Résumé

Chapitre 1 : Informations générales sur le pays

Chapitre 2 : Production, importation, exportation, stockage, transport, utilisation et élimination des produits chimiques

Chapitre 3 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Chapitre 4 : Ministères, agences et autres institutions gouvernementales qui gèrent les produits chimiques

Chapitre 5 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche

Chapitre 6 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Chapitre 7 : Accès aux données et gestion et utilisation de ces données

Chapitre 8 : Infrastructures techniques

Chapitre 9 : Etat de préparation et capacité d'intervention et de suivi en cas d'urgence chimique

Chapitre 10 : Sensibilisation/information des travailleurs et du public ; et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels

Chapitre 11 : Implications internationales

Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques

Chapitre 13 : Conclusions et recommandations

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Rapports nationaux et documents disponibles traitant des divers aspects de la gestion des produits chimiques

Annexe 3 : Noms et adresses des personnes et organisations principales

¹⁰ Les pays qui utilisent cette deuxième édition du document d'orientation pour mettre à jour un profil national existant établi à partir de la première édition constateront que des modifications importantes ont été apportées à ce document : les chapitres 2 à 12 se terminent par une analyse des capacités, lacunes et besoins existants, en présentant les actions associées proposées ; le chapitre 2 a été étoffé pour couvrir le stockage, le transport et l'élimination des produits chimiques; un nouveau chapitre 9 a été ajouté sur l'état de préparation et la capacité d'intervention et de suivi en cas d'urgence chimique ; et un nouveau chapitre 13 permet de présenter les conclusions et recommandations du profil national.

Introduction au profil national

Objet de l'introduction

Présenter le contexte des orientations internationales et nationales dans lequel le profil national a été préparé, définir l'objet du profil national et recenser les organisations ayant contribué à sa préparation

Lien entre le profil national et le cadre d'action international concernant la gestion rationnelle des produits chimiques

Cette section pourra fournir une brève introduction sur le cadre d'action international concernant la gestion rationnelle des produits chimiques. Elle pourra par exemple faire référence aux recommandations pertinentes du Chapitre 19 du programme Action 21 et à d'autres initiatives internationales telles que l'objectif 2020 du SMDD, les OMD des Nations Unies et les recommandations de la SAICM et de l'ICCM. Elle pourra également présenter le Programme UNITAR/IOMC pour la préparation du profil national, lorsqu'un soutien a pu être apporté. Cette section pourra être préparée en se basant sur les informations fournies dans la Partie A de la présente édition du document d'orientation.

Objectifs nationaux et avantages attendus de la préparation du profil national

Cette section pourra expliquer les raisons majeures et les avantages attendus de la préparation du profil national. Des références spécifiques pourront également être données sur la contribution potentielle du profil national aux efforts globaux d'amélioration de la gestion des produits chimiques aux niveaux national et local, y compris sur la situation au niveau rural le cas échéant. Les informations fournies dans cette section correspondront à un résumé des délibérations de la réunion de préparation du profil national. En outre, les informations fournies à la section 5 de la Partie A de la présente édition du document d'orientation pourront être utiles lors de la rédaction de l'introduction du profil national.

Cette section pourra également faire référence aux principaux objectifs de développement du pays, en faisant le lien entre la gestion des produits chimiques et ces objectifs (approvisionnement en eau potable, contrôle de la pollution des eaux, réduction de la pauvreté, production de revenus, etc.), ainsi qu'aux impacts économiques indirects possibles et aux raisons de modifier les comportements en matière d'évaluation et de gestion des produits chimiques.

Comment le profil national a été préparé

Cette section pourra décrire succinctement le processus national suivi pour élaborer le profil national. Elle pourra, par exemple, faire référence :

- aux structures institutionnelles utilisées ou créées pour élaborer le profil national, par exemple la constitution de l'équipe de coordination du profil national, la création de groupes de travail, l'utilisation d'experts locaux devant contribuer à la rédaction de sections du profil national ;
- aux réunions importantes qui ont eu lieu ; et
- aux autres étapes importantes qui ont eu lieu lors de la procédure de préparation du profil national, etc.

Participation des ministères, organisations et autres parties prenantes

Tous les partenaires qui ont participé et contribué à la préparation du profil national devraient être répertoriés, y compris :

- le coordinateur national (nom, titre, organisation, adresse, téléphone, télécopie, email) ; et
- tous les ministères, agences gouvernementales et autres institutions, ainsi que les organisations non gouvernementales, y compris les noms et titres des personnes concernées ou, le cas échéant, les bureaux responsables des diverses tâches (leurs adresses complètes devant figurer dans une annexe).

Résumé du profil national

Objet du résumé du profil national

Résumer les principales informations et conclusions du profil national, afin de permettre l'identification rapide des domaines prioritaires et des possibilités de renforcement des programmes nationaux en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques

Un *résumé* bien structuré et bien écrit pourra être la clé du succès du profil national en tant qu'outil de sensibilisation des décideurs et pour déclencher des activités de suivi concrètes visant à renforcer le système national de gestion rationnelle des produits chimiques.

Le *résumé* devrait faire ressortir les principaux points et observations formulés dans les différents chapitres du profil national, en particulier ceux mentionnés dans les sections « Évaluation » des chapitres 2 à 12 et les conclusions et recommandations du chapitre 13. Il devrait résumer les principales conclusions concernant les capacités, lacunes et besoins existants, les priorités initiales recensées et les activités associées proposées.

Le *résumé* devrait être succinct (5 pages, par exemple), afin de retenir l'attention des décideurs. Il pourra également être publié séparément, pour en permettre la diffusion la plus large possible auprès de tous les décideurs importants et d'un public varié. Il pourra parallèlement être utilisé pour informer d'autres pays sur la situation nationale en matière de gestion des produits chimiques ainsi que les donateurs potentiels au sujet des priorités nationales en matière de renforcement des capacités de gestion des produits chimiques.

Structure possible du résumé

Le *résumé* pourra suivre la table des matières du profil national et fournir une analyse succincte de chaque chapitre, y compris les principaux aspects de la gestion des produits chimiques nationaux ; les atouts, lacunes et besoins ; et une liste connexe des priorités initiales et des actions proposées.

Chapitre 1 : Informations générales sur le pays

Objet du Chapitre 1

**Fournir des informations générales sur le pays
tant au niveau national que régional**

Le Chapitre 1 pourra fournir des informations générales sur le pays. Bien que certaines de ces informations ne soient que très indirectement liées à la gestion des produits chimiques, elles sont importantes pour comprendre le contexte géographique, démographique, politique et socioculturel ainsi que les caractéristiques industrielles, agricoles et économiques du pays.

1.1 Contexte géographique

- Situation, superficie du pays (en km²) et carte :
- Climat
- Terrain
- Altitude (valeurs extrêmes)
- Risques naturels

1.2 Contexte démographique

- Population totale :
- Structure par âge :
- Âge moyen :
- Taux de natalité :
- Espérance de vie :
- Importantes évolutions en matière de migration (immigration, réfugiés, etc.) :
- Population urbaine (% et définition du terme « urbain ») :
- Population rurale (% et définition du terme « rural ») :
- Langue(s) officielle(s) et locale(s) :
- Taux d'alphabétisation :
- Espérance de vie scolaire (enseignement primaire à tertiaire) :
- Population en âge de travailler (par exemple de 15 à 65 ans) :
- Taux de chômage :
- Pourcentage de femmes travaillant hors du foyer :

1.3 Structure politique du pays

Cette section pourra fournir une introduction sur la structure politique du pays. Elle pourra, par exemple, préciser les aspects suivants :

- Type de gouvernement ;
- Nombre de divisions administratives (régions, provinces, états, municipalités, etc.) ;
- Description des entités locales du gouvernement (états, provinces, départements, etc.) ;
- Répartition des responsabilités entre les administrations nationales, régionales et locales dans le domaine de la protection de la santé et de l'environnement et de l'utilisation des terres pour le développement économique ; et
- Situation géographique des divers groupes ethniques, le cas échéant.

Une carte du pays indiquant les principales divisions administratives (provinces, états, etc.) pourra également être fournie. Les aspects socioculturels susceptibles d'influer sur le choix des options de gestion des produits chimiques pourront également être abordés dans cette section.

1.4 Industrie, agriculture et autres secteurs économiques clés

Cette section pourra fournir des informations générales sur les principaux secteurs économiques du pays, en particulier les activités agricoles et industrielles, où des problèmes de gestion des produits chimiques pourront survenir. Les tableaux suivants permettront de résumer les informations pertinentes de façon structurée et pourront être étoffés et modifiés au besoin. Un texte pourra être ajouté pour signaler d'autres secteurs économiques importants pour le pays, dont le secteur non structuré, susceptibles d'influer sur les options en matière de gestion des produits chimiques (tourisme, bâtiment, etc.).

Les tableaux 1.A et 1.B ont pour objet de fournir un résumé sur l'importance relative des principaux secteurs économiques du pays comprenant, entre autres : le secteur manufacturier et industriel ; le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; et le secteur minier et extractif. Dans la mesure du possible, des tableaux séparés pourront être préparés pour chaque grande région.

Les tableaux 1.C et 1.D ont pour objet de donner des détails sur les informations contenues dans les tableaux 1.A et 1.B afin de pouvoir identifier les régions du pays les plus susceptibles d'être confrontées à des problèmes liés aux produits chimiques dangereux.

Tableau 1.A : Aperçu des secteurs économiques nationaux

Secteurs économiques	Nombre d'employés	Nombre d'installations	Principaux produits dans chaque secteur	Part du PIB (%)	Valeur de production (USD)	Taux de croissance ¹ (%)
Secteur manufacturier / industriel ²						
Secteur minier et extractif ³						
Secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche						
Total						

1 Préciser la période, par exemple au cours des cinq dernières années.

2 Comprend toutes les installations de fabrication, de production, de formulation et d'assemblage.

3 Comprend l'exploration et l'exploitation offshore de minerais, de pétrole et de gaz.

Tableau 1.B : Structure des principaux secteurs économiques par taille (par nombre d'employés)

Secteurs économiques	Très petites exploitations / installations ¹ (%)	Petites exploitations / installations ² (%)	Moyennes exploitations / installations ³ (%)	Grandes exploitations / installations ⁴ (%)
Secteur manufacturier / industriel				
Secteur minier et extractif				
Secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche				
Total				

1 1 à 15 employés

2 16 à 100 employés

3 101 à 250 employés

4 Plus de 251 employés

Tableau 1.C : Répartition de la production agricole par région

(Préparer le cas échéant un tableau pour chaque région et agrandir le tableau si besoin est)

Région	Principales cultures ¹	Valeur totale des cultures, etc.	Nombre total d'employés	Superficie des zones productives (hectares)
Total				

1 Y compris l'élevage, la pêche et la sylviculture.

Tableau 1.D : Répartition de la production industrielle et minière (y compris offshore) par région

(Préparer le cas échéant un tableau pour chaque région et agrandir le tableau si besoin est)

Région	Principaux produits ou minerais extraits	Valeur totale de la production	Nombre total d'employés	Nombre d'installations industrielles / minières
Total				

1.5 Rejets préoccupants par secteur économique

Cette section fournit un aperçu détaillé des rejets préoccupants pour le pays liés à des secteurs économiques spécifiques présentés à la section 1.4 ci-dessus. Le Tableau 1.E a pour objet de recenser les principaux types d'émissions et pourra être adapté à des types spécifiques de rejets tels que les POP. Les pays pourront également y ajouter des colonnes, couvrant par exemple les principales voies d'exposition humaine, les principaux problèmes sanitaires et les principales préoccupations environnementales.

Tableau 1.E Type et forme de rejets pour les principaux secteurs économiques

CITI Rév.4 ¹	Secteurs économiques et activités connexes	Principales émissions polluantes par type de produit chimique	Milieu dans lequel les émissions sont dégagées : air, eau, sol	Déchets émis sous forme solide, liquide ou gazeuse par volume ou poids (si connu)
Agriculture, sylviculture et pêche				
A 01	Culture et production animale, chasse et activités de services connexes			
A 02	Sylviculture et exploitation forestière			
A 03	Pêche et aquaculture			
Secteur minier et extractif				
B 04-09	Charbon/pétrole/gaz naturel/minerais/métaux			
Secteur manufacturier / industriel				
C 10	Produits alimentaires			
C 11	Boissons			
C 12	Produits du tabac			
C 13-15	Textiles/articles d'habillement/cuir			
C 16	Bois et articles en bois et en liège			
C 17	Papier et articles en papier			
C 18	Imprimerie et supports enregistrés			
C 19-22	Coke, produits pétroliers raffinés, produits chimiques, produits pharmaceutiques, articles en plastique			
C 23	Produits minéraux non métalliques			
C 24-25	Produits métallurgiques de base et ouvrages en métaux			
C 26	Ordinateurs, articles électroniques et optiques			
C 27	Matériels électriques			
C 28-30	Machines et matériel, véhicules automobiles, autres matériels de transport			
C 30-33	Autres			
Secteur des services				
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation			
E	Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets			
F	Construction			
G	Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles			
H.	Transport et entreposage			
I	Activités d'hébergement et de restauration			
S	Autres activités de services (nettoyage à sec)			
Total				

1 CITI : Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Division de statistiques des Nations Unies.
<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp>. Chaque pays pourra utiliser ce tableau selon ses besoins. Certains des secteurs listés ci-dessus pourront être ignorés ou détaillés au besoin.

1.6 Évaluation

Cette section pourra fournir des observations sur les aspects géographiques et démographiques susceptibles d'influencer les options de gestion des produits chimiques, à savoir :

- les grandes variations climatiques régionales (climat tropical à toundra, chaud ou froid, humide ou sec) ;
- les variations géographiques susceptibles d'influer sur l'utilisation des terres ;
- les problèmes liés à la migration et à l'immigration, réfugiés compris, pouvant placer une lourde charge sur des ressources locales déjà très sollicitées et influencer sur la gestion des produits chimiques.

Les autres questions pertinentes pourront inclure : Les problèmes liés aux produits chimiques sont-ils concentrés dans certaines régions ? Les problèmes sont-ils différents selon les régions ? Si certaines régions sont plus affectées que d'autres, quelles en sont les raisons ?

Concernant les aspects politiques, des informations devraient être fournies sur la façon dont la structure politique du pays peut influencer les aspects juridictionnels de la gestion des produits chimiques. Les collectivités locales sont par exemple souvent responsables du contrôle de la pollution et de l'élimination des déchets. Concernant les aspects socioculturels, les variations ethniques et culturelles d'un pays peuvent parfois influencer sur les options en matière de communication et de gestion des risques liés aux produits chimiques.

Des informations et analyses sur des secteurs économiques spécifiques du pays ou d'une région particulière où les produits chimiques sont importants pourront être utiles. On pourra par exemple analyser l'évolution récente de la croissance, du déclin ou des pratiques de certains secteurs ayant un lien avec la durée de vie des produits chimiques. Bien que la quantification du secteur économique non structuré soit généralement difficile, il pourra être utile d'aborder dans cette section ce secteur généralement non réglementé et fortement polluant.

Chapitre 2 : Production, importation, exportation, stockage, transport, utilisation et élimination des produits chimiques

Objet du Chapitre 2

Fournir des informations de base sur l'existence des produits chimiques, de la production à l'importation, ainsi que sur le stockage, le transport, l'utilisation, l'exportation et l'élimination des produits chimiques, et le traitement des déchets chimiques dans le pays

Lorsque des définitions officielles existent pour des termes tels que les produits chimiques interdits, les produits chimiques périmés, les installations contaminées, les matières dangereuses ou toxiques, ces termes devront être expliqués et leurs définitions incluses dans le glossaire. Dans la mesure du possible, les données sur les produits chimiques devraient utiliser des unités harmonisées et définies, de préférence dans le système métrique (tonnes métriques ou kilogrammes pour le poids et mètres cubes pour le volume) et être définies dans le glossaire.

2.1 Contexte

Une section définissant le contexte pourrait être ajoutée pour décrire les antécédents en matière de production, d'importation, d'exportation, de stockage, de transport, d'utilisation et d'élimination des produits chimiques pouvant avoir une importance ou avoir influencé des politiques en vigueur. On pensera par exemple à la production ou à l'importation de produits chimiques interdits de nos jours (pesticides POP par exemple) ou à des activités abandonnées concernant des produits chimiques, telles que l'extraction de minerais ou des industries artisanales, ayant laissé des installations, sites ou stocks contaminés par des produits chimiques périmés. Il est également possible que le transport de matières dangereuses ait nécessité des réglementations spéciales, notamment dans les pays où le transport de matières fortement toxiques ou dangereuses nécessite un convoi de sécurité.

2.2 Production, importation et exportation des produits chimiques

Cette section porte sur les questions liées à la production nationale de produits chimiques ainsi qu'à l'importation et à l'exportation de ces produits. Le Tableau 2.A a pour objet de rendre compte de l'étendue et de la nature de la production et du commerce des produits chimiques dans le pays. La première colonne de chaque tableau devrait être adaptée pour être compatible avec les décisions relatives au champ d'application du profil national et avec les définitions des termes du glossaire. Il devrait être clairement indiqué si les tableaux portent uniquement sur des produits chimiques individuels ou s'ils

recensent également les formulations et les préparations. Les grands groupes de produits chimiques (la totalité des pesticides, produits pétroliers, autres produits industriels et articles ménagers/produits chimiques de consommation, etc.) pourront donner un aperçu des questions susmentionnées et les groupements statistiques nationaux locaux des produits chimiques ou les catégories de la CITI Rév. 4 (avec les modifications nécessaires) pourront être utilisés. Pour les pays fortement industrialisés, il pourra être nécessaire d'inclure un éventail plus large de produits chimiques industriels, tels que les médicaments en gros, les colorants et les matières intermédiaires pour colorants, les encres, les peintures, le chlore alcalin et le carbonate de sodium. La production étrangère pourra être incluse le cas échéant. Lorsque le profil national doit couvrir des questions plus spécifiques, par exemple des produits chimiques réglementés par des conventions internationales ou des produits chimiques ayant des propriétés spécifiques (par exemple les nanomatériaux manufacturés), des tableaux supplémentaires pourront être préparés pour refléter les groupements individuels ou spécifiques des produits.

Les informations sur les produits chimiques pourront par exemple provenir des registres de production (pesticides, etc.), des inventaires de produits chimiques et des listes de permis pour les établissements de production ou les importateurs. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, des estimations pourront être utilisées à condition d'en faire dûment mention.

Lorsque des matières premières (minerais, charbon, pétrole, gaz, etc.) posent d'importants problèmes chimiques, le Tableau 2.B pourra être complété en donnant des précisions sur ces problèmes. Il pourra également être utile de préparer des tableaux séparés pour les principales régions du pays.

Tableau 2.A : Production, importation et exportation des produits chimiques

(Modifier les lignes en fonction des données locales collectées et ajouter des lignes si nécessaire, en utilisant et en adaptant la CITI Rév.4. Préparer au besoin des tableaux séparés pour des régions spécifiques). Pour chaque type de produits chimiques, il peut également être fait référence aux AME et aux initiatives internationales pertinents sur les produits chimiques et les déchets.

Type de produit chimique	Production / fabrication (tonnes / an et valeur)	Importations ¹ (tonnes / an et valeur)	Formulation / emballage ² (tonnes / an et valeur)	Exportations ² (tonnes / an et valeur)
Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)				
Engrais				
Produits pétroliers				
Produits industriels (utilisés dans les établissements de fabrication / transformation)				
Produits chimiques de consommation				
Autres produits chimiques (utilisation inconnue / mixte)				
Total				

1 Une liste des pays exportateurs devrait, si possible, être fournie.

2 Ces quantités couvriront en partie celles indiquées pour la production et l'importation. La relation entre les informations figurant dans les quatre colonnes devrait être explicitée.

Tableau 2.B : Matières premières pour les produits chimiques et les industries connexes

Matières premières	Importations (tonnes ou volume / an)	Extraites localement (tonnes ou volume / an)	Exportations (tonnes ou volume / an)

2.3 Utilisation des produits chimiques par catégorie

Cette section porte sur les questions liées à l'utilisation des produits chimiques. Le Tableau 2.C a pour objet de rendre compte de l'étendue et de la nature de l'utilisation des produits chimiques dans le pays. La première colonne du tableau devrait être adaptée pour être compatible avec les décisions relatives au champ d'application du profil national et avec les définitions des termes du glossaire. Il devrait être clairement indiqué si le tableau porte uniquement sur des produits chimiques individuels ou s'il recense également les formulations et les préparations. Il pourra être utile dans certains pays d'inclure l'utilisation des produits chimiques naturels.

Tableau 2.C : Utilisation des produits chimiques par catégorie

(Le tableau pourra être élargi à d'autres types de produits chimiques, groupes de produits chimiques, produits chimiques individuels, par exemple : pesticides utilisés dans l'industrie ; répartition par secteurs industriels ; produits chimiques de consommation ; produits naturels, etc. Il pourra également être utile dans certains pays d'inclure la répartition régionale de l'utilisation des produits chimiques). Pour chaque type de produits chimiques, il peut également être fait référence aux AME et aux initiatives internationales pertinents sur les produits chimiques et les déchets.

Type de produit chimique	Nombre de tonnes utilisées par an dans le pays
Pesticides – agricoles	
Pesticides – santé publique	
Pesticides – consommation	
Engrais	
Produits pétroliers	
Produits chimiques industriels (utilisés dans les installations de fabrication / transformation)	
Produits chimiques de consommation	
Autres produits chimiques (utilisation inconnue / mixte)	
Total	

2.4 Stockage des produits chimiques et questions associées

Cette section porte sur les questions liées au stockage et à la manutention des produits chimiques dans des conditions de sécurité, notamment en ce qui concerne le stockage en vrac. Les produits chimiques sont parfois importés dans un pays où ils transitent vers un autre pays, des installations de stockage spéciales étant prévues au point d'entrée ou dans des zones d'entreposage spécifiques. Certains produits chimiques destinés à être transformés ou à un usage domestique peuvent être entreposés en vrac.

Le Tableau 2.D a pour objet de rendre compte de l'étendue et de la nature des installations de stockage des produits chimiques dans le pays, en particulier des matières en vrac. Cette section ne prétend pas couvrir les installations de stockage dans les entreprises ni l'utilisation à petite échelle des produits chimiques, telle que dans des laboratoires où les installations de stockage font partie intégrante de l'établissement. La première colonne du tableau devrait être adaptée pour être compatible avec les décisions relatives au champ d'application du profil national et avec les définitions des termes du glossaire.

Tableau 2.D : Installations de stockage et d'entreposage de produits chimiques en vrac

(Modifier les lignes en fonction des données locales collectées et ajouter des lignes si nécessaire, en utilisant et en adaptant la CITI Rév.4. Préparer au besoin des tableaux séparés pour des régions spécifiques et, lorsque plusieurs installations existent dans une région, préparer un tableau par installation.)

Type de produit chimique	Taille / Capacité (volume en mètres cubes ou poids en tonnes)	Type d'installation ¹	Emplacement (port, complexe industriel, zone urbaine ou rurale)	Étiquetage ; Mesures de protection de la santé et de l'environnement ²
Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)				
Engrais				
Produits pétroliers				
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication / transformation)				
Produits chimiques de consommation				
Déchets chimiques				
Autres produits chimiques (utilisation inconnue / mixte)				

- 1 Indiquer le type d'installation de stockage : ouvert, partiellement couvert, complètement fermé, grillagé, contrôlé en ce qui concerne les émissions dans l'air et dans l'eau.
- 2 Indiquer si le SGH ou un autre système est utilisé pour l'étiquetage dans l'installation de stockage et, le cas échéant, si des précautions spéciales sont prises pour éviter que les matières inflammables ne s'enflamment ; pour minimiser l'exposition potentielle à des poisons ; et pour séparer les composés incompatibles afin d'éviter leur mélange accidentel (en cas de déversement, de résidus dans les conteneurs, de tremblement de terre, d'incendie ou d'erreur humaine).

On pourra préciser si les installations de stockage sont spécialement destinées à l'entreposage de produits chimiques pendant leur transit vers un autre pays. Des informations complémentaires pourront être fournies sur la qualité d'installations spécifiques concernant la manutention des produits chimiques sur le site, les aspects associés de protection de la santé et de l'environnement et l'impact sur la population locale. On pourra également préciser si un inventaire des produits chimiques se trouvant dans l'installation de stockage est tenu à jour et qui y a accès.

Si des produits chimiques en vrac sont stockés avec d'autres marchandises (produits alimentaires, aliments pour animaux, etc.), on devrait décrire les installations et les précautions prises pour séparer des matières incompatibles et éviter leur mélange ou des déversements dans les situations d'urgence, etc.

2.5 Transport des produits chimiques et questions associées

Cette section porte sur les questions liées à la chaîne logistique des produits chimiques et sur les installations de transport sécurisé depuis le site de production/transformation ou le point d'importation. Elle porte sur les installations de la chaîne logistique tout au long du cycle de vie des produits chimiques. Les produits chimiques en vrac sont par exemple généralement importés par voie maritime (ou fluviale), ferroviaire ou routière. Le point d'entrée offre l'occasion de contrôler la nature et la quantité des produits. Les produits chimiques fabriqués ou transformés dans des industries locales sont transportés vers les marchés locaux ou des points de sortie en vue de leur exportation vers d'autres pays.

Le Tableau 2.E a pour objet de rendre compte de l'étendue et de la nature des installations de transport des produits chimiques dans le pays, en particulier des matières en vrac. Cette section n'est pas destinée à couvrir les installations de distribution locale dans les entreprises ni le transport à petite échelle des produits chimiques vers les marchés locaux. La première colonne du tableau devrait être adaptée pour être compatible avec les décisions relatives au champ d'application du profil national et avec les définitions des termes du glossaire.

Tableau 2.E : Chaîne logistique de distribution et de transport des produits chimiques en vrac

(Modifier les lignes en fonction des données locales collectées et ajouter des lignes si nécessaire, en utilisant et en adaptant la CITI Rév.4. Préparer au besoin des tableaux séparés pour des régions spécifiques et, lorsque plusieurs grandes installations de transport en vrac existent dans une région, préparer un tableau par installation.)

Type de produit chimique	Type d'installation de transport : maritime, fluviale, ferroviaire, routière, aérienne	Capacité approximative (volume en mètres cubes ou poids en tonnes transportées par an)	Étiquetage ; Mesures de protection de la santé et de l'environnement ¹
Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)			
Engrais			
Produits pétroliers			
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication / transformation)			
Produits chimiques de consommation			
Déchets chimiques			
Autres produits chimiques (utilisation inconnue / mixte)			

- 1 Indiquer si le SGH/RNUTMD ou un autre système est utilisé pour l'étiquetage dans l'installation de transport et, le cas échéant, si des précautions spéciales sont prises pour éviter que les matières inflammables ne s'enflamment ; pour minimiser l'exposition potentielle à des poisons ; et pour séparer les composés incompatibles afin d'éviter leur mélange accidentel (en cas d'accidents de transport ou de déversement, de résidus dans les conteneurs, de tremblement de terre, d'incendie ou d'erreur humaine).

On pourra préciser si les installations de transport sont spécialement destinées au transit de produits chimiques vers un autre pays. Des informations complémentaires pourront être fournies sur la qualité d'installations et de pratiques spécifiques en matière de transport (y compris le transport d'un mélange de produits chimiques avec d'autres marchandises), concernant la manutention des produits chimiques dans la chaîne logistique, les aspects associés de protection de la santé et de l'environnement et l'impact sur la population locale.

On pourra également préciser si un système d'enregistrement et un inventaire du transport des produits chimiques en vrac sont tenus à jour, par exemple entre le point d'importation ou de fabrication et l'utilisateur final ou le point d'exportation, et qui a accès à cet inventaire.

2.6 Gestion des déchets chimiques

~~Tous les déchets sont des produits chimiques ; e~~Certains déchets chimiques sont relativement inertes tandis que d'autres sont « dangereux » ou « toxiques », selon leurs propriétés et les circonstances. Cette section pourra résumer, à l'aide du Tableau 2.F, la quantité totale de déchets chimiques produite ou faisant l'objet d'échanges commerciaux chaque année. Des descriptions pourront être fournies, le cas échéant, sur le type et la nature de ces déchets (on pourra faire référence aux catégories de déchets dangereux définis dans la Convention de Bâle¹¹). Les importations et exportations de déchets de produits chimiques devraient également être décrites le cas échéant.

Tableau 2.F : Production et importation / exportation de déchets

(Il pourra être utile pour certains pays de ventiler les informations par secteur, en utilisant par exemple les catégories de la CITI Rév.4, et par région.)

Type de déchets chimiques ¹	Production (tonnes/an)	Exportation (tonnes/an)	Importation (tonnes/an)
Total			

- 1 Conformément aux définitions nationales (à définir dans le glossaire).

¹¹ Voir <http://www.basel.int>. Il est possible que les pays parties à la Convention de Bâle communiquent régulièrement leurs données nationales sur l'importation et l'exportation ainsi que sur le recyclage et l'élimination des déchets.

Stocks de produits chimiques périmés, sites de déchets chimiques et sites contaminés

Lorsque des données spécifiques sont exigées, par exemple pour des produits chimiques visés par des conventions ou pour des inventaires de pesticides périmés, on pourra remplir le Tableau 2.G en précisant le nombre, le lieu et l'étendue des stocks ou des dépôts de déchets ainsi que des sites contaminés. Les définitions utilisées à l'échelon national pour les produits chimiques périmés devraient figurer dans le glossaire.

Tableau 2.G : Stocks de produits chimiques périmés, sites de déchets chimiques et sites contaminés

(Agrandir les cellules si nécessaire. On pourra également préparer des tableaux par région)

	Situation géographique (coordonnées GPS ou latitude et longitude)	Principaux éléments constitutifs par produit chimique ou groupes de produits chimiques/déchets	Étendue du site ou des stocks (petit, moyen ou grand)
Stocks de produits chimiques périmés Site 1 Site 2 Etc.			
Sites de déchets chimiques Site 1 Site 2 Etc.			
Sites contaminés Site 1 Site 2 Etc.			

Installations techniques de récupération et de recyclage des produits chimiques

Cette section pourra fournir un aperçu des installations pertinentes de recyclage et de récupération des produits chimiques et des déchets associés. Il y a souvent des avantages économiques et écologiques à récupérer des matières premières de grande valeur économique (tels que des métaux comme le cuivre, l'or et l'argent) et des produits chimiques ayant une forte valeur énergétique (tels que l'aluminium ou certains hydrocarbures) et à recycler des substances telles que les solvants et les huiles. Des détails sur les installations de recyclage et de récupération des produits chimiques pourront être ajoutés dans le Tableau 2.H.

Tableau 2.H : Installations de récupération et de recyclage des produits chimiques et des déchets associés

(Il pourra être utile de ventiler les informations par secteur industriel, en utilisant par exemple les catégories de la CITI Rév.4, et par région.) Des renvois à la section 2.5 ci-dessus pourront être insérés le cas échéant. Pour décrire les opérations de récupération (troisième colonne), on pourra utiliser les codes R de l'Annexe IV B de la Convention de Bâle.

Emplacement de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Code R (Annexe IV B) de l'opération de récupération	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle des déchets importés ? Oui / non

Capacité d'élimination des produits chimiques

Cette section pourra fournir un aperçu des installations et processus pertinents d'élimination des produits chimiques et des déchets associés dans le pays. Par exemple, les déversements sur terre et dans l'eau, la confiscation, l'incinération, le stockage permanent et le traitement biologique et physico-chimique. Certains types d'installations respectent l'environnement tandis que d'autres peuvent avoir des impacts sur la santé et l'environnement. Elles devraient toutes être surveillées. Des détails sur les installations et processus d'élimination des produits chimiques pourront être ajoutés dans le Tableau 2.I.

Tableau 2.I : Installations d'élimination des produits chimiques et des déchets associés

(Il pourra être utile de ventiler les informations par secteur industriel, en utilisant par exemple les catégories de la CITI Rév.4, et par région.). Des renvois à la section 2.5 ci-dessus pourront être insérés le cas échéant. Pour décrire les options d'élimination (troisième colonne), on pourra utiliser les codes D de l'Annexe IV A de la Convention de Bâle.

Emplacement de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Code D (Annexe IV A) de l'opération d'élimination	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle des déchets importés ? Oui / non

2.7 Produits chimiques produits non intentionnellement

Cette section pourra porter sur les questions relatives aux produits et substances chimiques produits non intentionnellement, notamment par les incendies ou la combustion (PCDD/PCDF par exemple) ; les produits intermédiaires et les aliments pour animaux chimiques pour les autres processus (isocyanate de méthyle, vinyle monomère ou DDT) ; ainsi que les marchandises contaminées par des produits chimiques (huiles de cuisson ou produits à usage domestique avec les PCB).

2.8 Évaluation

Cette section pourra analyser les capacités, lacunes et besoins existants concernant la production, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques, et décrire les priorités initiales et les actions associées proposées.

En particulier, cette section pourra résumer :

- la capacité à recueillir des données sur la production, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques ;
- les principales sources de données ; et
- la présence de lacunes ou de données jugées non fiables, par exemple, dans les domaines des déchets chimiques ou des produits chimiques utilisés dans le secteur non contrôlé.

Des suggestions pourront être formulées concernant :

- la promotion de la production de données plus fiables ; et
- la possibilité d'utiliser un système d'enregistrement et des inventaires, par exemple pour le stockage et le transport des produits chimiques.

Concernant l'infrastructure technique nationale de recyclage, de récupération et d'élimination des produits chimiques et des déchets associés, plusieurs autres questions pourraient être abordées, notamment :

- Quels sont les impacts possibles des installations sur la santé et l'environnement ?
- Les émissions des installations sont-elles contrôlées ?
- Des dispositions spécifiques sont-elles prévues pour faire face à des situations d'urgence concernant ces installations ?
- Une coopération avec d'autres pays a-t-elle été établie dans les domaines du recyclage, de la récupération et de l'élimination des déchets chimiques ?
- Le pays participe-t-il activement à un centre régional de la Convention de Bâle ?

En cas de suspicion de trafic illicite ou de contrebande de produits chimiques et de déchets associés, on pourra donner une indication de l'ampleur du problème et de ses origines possibles en émettant des suggestions pour mieux le

quantifier. On pourra également aborder d'autres questions internationales liées au stockage en vrac et au transit de produits chimiques en provenance ou à destination d'un pays voisin.

Les autres questions liées à la production, à l'importation, à l'exportation et à l'utilisation des produits chimiques ainsi qu'à la production de déchets et au stockage, à l'entreposage et au transport des produits chimiques pourront également être abordées en proposant des solutions.

Le Tableau 2.J pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 2.J : Priorités et actions possibles
Production, importation, exportation, stockage, transport, utilisation
et élimination des produits chimiques

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 3 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Objet du Chapitre 3

Fournir un aperçu des instruments juridiques existants et des mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques, y compris leur application et leur mise en pratique effective, et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes

Compte tenu de la nature intersectorielle de la gestion des produits chimiques, il est probable que les instruments juridiques d'un pays traitent des produits et déchets chimiques de diverses manières. Un grand nombre de lois, règlements, normes, décrets ou autres instruments juridiques pourra par ailleurs s'appliquer aux produits chimiques s'ils ne les visent pas exclusivement ou spécifiquement. La législation générale sur les transports, la réglementation des activités offshore ou les lois sur l'hygiène du milieu pourront par exemple comporter des clauses applicables aux produits chimiques dangereux.

Ceci ne veut cependant pas dire que tous les aspects importants de la gestion des produits chimiques sont couverts ou que ces instruments juridiques soient compatibles ou complémentaires. Il est par ailleurs possible que des mécanismes non réglementaires jouent un rôle important dans la gestion des produits chimiques.

Le Chapitre 3 a donc pour objet de fournir un résumé de l'ensemble des instruments juridiques et des mécanismes non réglementaires liés à la gestion rationnelle des produits chimiques (qui pourront également inclure les sous-produits et les produits intermédiaires non intentionnels, tels que les toxines d'origine naturelle) ; d'analyser leur efficacité ; et d'aborder les aspects connexes de mise en œuvre et de contrôle.

3.1 Aperçu des instruments juridiques qui traitent de la gestion des produits chimiques

Le Tableau 3.A a pour objet de fournir une liste de l'ensemble des lois, règlements, normes, décrets ou autres instruments juridiques en rapport avec la gestion des produits chimiques. Des informations devraient être fournies sur la portée et l'objectif de chaque texte, le(s) ministère(s) ou autre(s) organisation(s) responsable(s) de leur application et mise en vigueur, et les sections ou articles abordant des questions relatives à la gestion des produits chimiques.

Tableau 3.A : Inventaire de l'ensemble des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

Instrument juridique (type, référence, année) ¹	Ministères ou organes responsables	Catégories de produits chimiques, type de sous-produits ou type de déchets associés couverts ²	Étape du cycle de vie couverte	Objectif de l'instrument juridique	Articles/ dispositions pertinents

1 Des copies des instruments juridiques pertinents pourraient être annexées au profil national.

2 Les catégories de produits chimiques pourront inclure, par exemple, les produits chimiques agricoles, industriels et de consommation, les toxines d'origine naturelle ; le type de sous-produits chimiques pourra inclure, par exemple, les émissions dans l'air et dans l'eau ; et le type des déchets associés pourra inclure, par exemple, les déchets industriels, médicaux et ménagers.

3.2 Complément d'information sur les principaux instruments juridiques en rapport avec les produits chimiques

La Section 3.2 pourra être construite à partir des informations données en Section 3.1 et fournir des détails supplémentaires sur les instruments juridiques qui revêtent une importance particulière pour la gestion des produits chimiques. Pour chaque instrument pertinent, on pourra fournir :

- Les listes des produits chimiques/groupes de produits chimiques spécifiques ou des déchets couverts ou les critères appliqués pour les sélectionner ;
- Les moyens de faire connaître les instruments juridiques au public (journaux officiels, registres, etc.), y compris les traductions disponibles ;
- Une brève description des procédures administratives incluses dans les instruments juridiques (telles que les besoins d'information, l'évaluation des risques, la classification et l'étiquetage) et des plans de gestion (enregistrement des pesticides ou autres classes de produits chimiques, projets de permis ou autorisation d'installations ou de commerces, dispositif d'information du public, etc.) (voir également la Section 3.4) ;
- Les mécanismes inclus pour contrôler l'application (procédures d'audit, rapports exigés, etc.), ainsi que les actions qui peuvent être entreprises en cas de non-respect (amendes, révocation de permis, fermetures d'établissements, emprisonnements, etc.) et les niveaux de contrôle actuels (de faible à efficace), y compris les ressources humaines et financières disponibles pour effectuer ces contrôles. Il pourra également être utile de déterminer le nombre de poursuites engagées chaque année dans le cadre de l'instrument juridique, ce qui peut donner une indication de l'efficacité des contrôles, et si l'instrument juridique a été contesté devant les tribunaux ou si

ces derniers ont déterminé que les autorités n'avaient pas de raisons de l'appliquer ; et

- Les bases de données existantes qui ont été créées à la suite de telles mesures juridiques (bases de données sur les permis et registres des émissions, par exemple). Pour chaque base de données pertinente, on pourra décrire son étendue, ses objectifs et son emplacement ainsi que l'organe qui en est responsable. (Voir également le Chapitre 7.)

3.3 Couverture des étapes du cycle de vie des produits chimiques par les instruments juridiques existants

D'après les informations fournies aux Sections 3.1 et 3.2, le Tableau 3.B a pour objet de fournir un aperçu de la couverture des instruments juridiques sur l'ensemble du cycle de vie de la gestion des produits chimiques. Cet aperçu pourra faciliter l'identification d'éléments manquants et des possibilités de renforcer le système existant. Le tableau devrait au minimum couvrir les produits chimiques agricoles, industriels et de consommation ainsi que les déchets associés. On pourra agrandir le tableau pour couvrir des produits chimiques particuliers ou des groupes de produits chimiques et de déchets.

Il est à noter que les instruments juridiques ne seront peut-être pas toujours nécessaires pour réduire les risques liés aux produits chimiques et que les mécanismes non réglementaires peuvent être utilisés dans certains cas, y compris, par exemple, les systèmes d'incitation ou les programmes volontaires de l'industrie.

Tableau 3.B : Aperçu des instruments juridiques de gestion des produits chimiques par étape du cycle de vie¹

(On pourra agrandir la première colonne du tableau pour inclure des produits chimiques ou des déchets particuliers, comme les POP).

Catégorie de produit chimique	Importation	Production	Stockage ¹	Transport ²	Distribution / Marketing	Utilisation / Manutention	Exportation	Élimination
Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)								
Engrais								
Produits chimiques industriels (utilisés dans les installations de fabrication / transformation)								
Produits pétroliers								

Produits chimiques de consommation								
Déchets chimiques								
Autres								

- 1 Mettre un « X » si une étape particulière est convenablement couverte par les instruments juridiques.
- 2 Il est à noter que le transport et le stockage peuvent se faire à des étapes variées du cycle de vie des produits chimiques, de la production à la mise en décharge.

3.4 Description synthétique des principales procédures administratives de réglementation des produits chimiques

Cette section a pour objet de fournir un aperçu des procédures administratives existantes utilisées pour réglementer diverses classes de produits chimiques. Ces procédures peuvent s'appliquer aux différentes étapes du cycle de vie des produits chimiques et peuvent couvrir, par exemple, la classification et l'étiquetage des produits chimiques/déchets ; l'enregistrement des produits ; les permis (d'élimination, par exemple) ; les licences (d'exploitation, par exemple) ; les rapports exigés ; les inspections ; et l'information des travailleurs ou du public.

Pour chaque procédure, les informations descriptives pourront comprendre, par exemple :

- une brève description des instruments importants, y compris les limitations applicables ;
- l'agence/organisation responsable de chaque procédure (y compris si elles sont nationales, régionales ou locales) ;
- le niveau et la nature des mesures coercitives (y compris les ressources humaines et financières disponibles aux fins de contrôle) ;
- le rôle des pouvoirs judiciaires en matière de contrôle et si des poursuites civiles ont été intentées pour faire respecter les lois ; et
- le rôle des organisations non gouvernementales dans le suivi et le contrôle des mesures, ainsi que dans l'éducation et la sensibilisation du public.

Dans la mesure du possible, les procédures connexes de prise de décisions pourront être décrites ou illustrées (à l'aide d'un diagramme, par exemple) en précisant les parties concernées à différents stades des procédures. Ceci pourra notamment concerner l'enregistrement des pesticides et autres produits chimiques, les licences délivrées aux établissements, les permis d'émissions, les décisions d'importation aux termes de la procédure PIC, etc.

Cette section pourra également inclure une liste des produits chimiques interdits ou strictement réglementés, ainsi qu'une liste des décisions nationales d'importation aux termes de la procédure PIC. Ces informations pourront être présentées dans le Tableau 3.C.

Tableau 3.C : Produits chimiques interdits ou strictement réglementés¹

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (interdit (I) ou strictement réglementé (SR))	Détails de la restriction (raison de la mesure de contrôle, utilisations tolérées, etc.)

1 Conformément aux critères établis par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause.

3.5 Instruments juridiques concernant les activités connexes ayant une incidence sur la gestion des produits chimiques

De nombreux domaines de la législation, sans rapport direct ni spécifique avec les produits chimiques, peuvent avoir une incidence importante sur la gestion de ces produits. Les réglementations concernant, entre autres, l'utilisation des terres dans les contextes urbain et rural, le zonage, la circulation routière et l'inspection des véhicules à moteur, ainsi que le contrôle de la qualité de l'environnement, peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les modes d'utilisation et d'élimination des produits chimiques. La réglementation sur l'utilisation de divers types de matériaux de conditionnement peut par exemple avoir une incidence sur les questions liées aux déchets chimiques et aux émissions de POP. Cette section permet de passer en revue ces aspects des instruments juridiques et politiques en matière de gestion des produits chimiques.

Pour chaque instrument juridique, les informations descriptives pourront comprendre par exemple :

- une brève description des instruments importants, y compris les limitations applicables ;
- l'agence/organisation responsable de chaque procédure (y compris si elles sont nationales, régionales ou locales) ;
- le niveau et la nature des mesures coercitives (y compris les ressources humaines et financières disponibles aux fins de contrôle) ;
- le rôle des organisations non gouvernementales dans le suivi et le contrôle des mesures, ainsi que dans l'éducation et la sensibilisation du public ; et
- le rôle des pouvoirs judiciaires en matière de contrôle et si des poursuites civiles ont été intentées pour faire respecter les lois.

Dans la mesure du possible, les procédures de prise de décisions pourront être décrites ou illustrées (à l'aide d'un diagramme, par exemple) en précisant les parties concernées à différents stades des procédures.

3.6 Mécanismes non réglementaires de gestion des produits chimiques

La Section 3.6 pourra fournir une description de tous les mécanismes non réglementaires jouant un rôle dans la gestion des produits chimiques. Ces mécanismes peuvent notamment inclure :

- des actions volontaires de la part de l'industrie, telles que les programmes « Responsible Care » ;
- des motivations économiques, telles que des déductions fiscales ; et
- d'autres motivations.

Pour chaque mécanisme, un résumé pourra être fourni pour décrire, selon le cas :

- la nature du mécanisme ;
- les classes de produits chimiques couvertes ;
- l'objectif du mécanisme ;
- les parties responsables de son application ;
- la nature et l'étendue de son application ; et
- dans la mesure du possible, les coûts associés à l'utilisation de chaque mécanisme et l'efficacité financière relative d'une telle approche.

3.7 Évaluation

La Section 3.7 pourra analyser l'infrastructure nationale juridique et non réglementaire concernant la gestion des produits chimiques, et notamment les capacités et lacunes associées. Cette analyse pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Plusieurs questions pourront être examinées, notamment :

- Le système juridique existant comporte-t-il des lacunes ou des chevauchements en ce qui concerne la gestion des produits chimiques et les rôles et responsabilités des autorités ? Si tel est le cas, les décrire en faisant la distinction entre les classes de produits chimiques telles que les pesticides, les produits chimiques industriels, les produits chimiques de consommation ou des produits chimiques spécifiques.
- Quelle est l'efficacité du contrôle de l'application des différents instruments juridiques ? S'il n'est pas efficace, expliquer pourquoi.
- Quelle est l'efficacité des mécanismes non réglementaires de réduction des risques liés aux produits chimiques (systèmes de motivation, programmes volontaires de l'industrie, etc.) ? Quelles sont les raisons de leurs succès, échecs ou inexistence ?
- De nouveaux instruments juridiques ont-ils été proposés pour le pays ? (On fera référence aux initiatives pertinentes en indiquant le ministère responsable.)
- Des instruments juridiques sont-ils le résultat direct de conventions ou d'accords internationaux ? Si tel est le cas, citer les lois et les instruments internationaux pertinents.

- Des modifications ou de nouveaux textes réglementaires, législatifs ou autres sont-ils nécessaires pour respecter les engagements pris par le pays dans le cadre d'AME relatifs aux produits chimiques et aux déchets tels que les conventions de Bâle, Rotterdam ou Stockholm ou du Protocole de Montréal ?
- Pour chaque catégorie d'utilisation des produits chimiques, une analyse pourra être menée pour savoir si les mesures de réglementation existantes sont appropriées, efficaces et exhaustives. Cette analyse pourra inclure les descriptions et données disponibles sur les cas où les mesures de réglementation existantes ont échoué ou des problèmes sont apparus.

Le Tableau 3.D pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

**Tableau 3.D : Priorités et actions possibles
Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires
pour la gestion rationnelle des produits chimiques**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 4 : Ministères, agences et autres institutions gouvernementales qui gèrent les produits chimiques

Objet du Chapitre 4

Décrire et analyser les mandats et programmes des différents ministères, agences et autres institutions gouvernementales responsables de et concernés par divers aspects de la gestion des produits chimiques

4.1 Responsabilités des différents ministères, agences et autres institutions gouvernementales

Le Tableau 4.A a pour objet de fournir un aperçu général des responsabilités et activités des ministères, agences et autres institutions gouvernementales en rapport avec la gestion des produits chimiques pour chaque étape de leur cycle de vie, soit de la production ou de l'importation jusqu'à l'élimination ou au recyclage. Cet aperçu permet de documenter les domaines actuellement couverts et d'identifier les éléments manquants ou les chevauchements possibles dans les infrastructures institutionnelles nationales. Des descriptions supplémentaires des responsabilités et activités appropriées, basées sur cet aperçu, pourront être fournies à la Section 4.2.

Pour chaque cellule du tableau, une indication pourra être fournie sur l'institution gouvernementale responsable du contrôle des produits chimiques à chaque étape, de l'importation et de la production, du stockage, du transport ou de l'utilisation jusqu'à l'élimination et au recyclage. Des tableaux séparés pourront être complétés pour les différentes classes de produits chimiques telles que les pesticides, les produits pétroliers, les produits chimiques industriels, les produits chimiques de consommation, les POP et les autres produits chimiques préoccupants à l'échelle nationale, selon les besoins.

Les institutions gouvernementales figurant dans la première colonne sont données à titre d'exemple. Le tableau devrait être adapté pour inclure les organes concernés dans le pays. Il pourra, dans la mesure du possible, inclure les agences et institutions régionales et locales.

Tableau 4.A : Responsabilités des ministères, agences, et autres institutions gouvernementales¹

Ministère, agence, institution gouvernementale concernée \ Étapes du cycle de vie	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution / Marketing	Utilisation / Manutention	Élimination / Recyclage
Environnement							
Santé							
Agriculture							
Travail							
Commerce							
Industrie							
Finance							
Transport							
Défense intérieure / civile							
Justice							
Douanes							
Normes							
Affaires étrangères							
Autres							

1 Mettre un « X » dans la case appropriée lorsque les ministères, agences ou institutions gouvernementales ont des responsabilités et donner des précisions dans la section 5.2.

4.2 Description des autorités et mandats ministériels

La Section 4.2 pourra comprendre des informations supplémentaires concernant chacune des institutions gouvernementales identifiées à la Section 4.1. Ces informations pourront inclure :

- une brève description de leurs responsabilités principales et de leur implication dans les aspects spécifiques de la gestion des produits chimiques, par exemple : santé professionnelle, santé publique, protection de l'environnement (air, eau, habitat, espèces, etc.), réglementation des pesticides, sécurité industrielle, intervention en cas d'urgence, inspection et contrôle, etc. ;
- le type et le niveau d'expertise disponibles pour les activités de gestion des produits chimiques.

Il pourra en outre être utile d'examiner les questions suivantes :

- le rôle des autorités gouvernementales régionales ou locales et leur interaction avec l'administration centrale ; et les avantages ou éventuels obstacles à la gestion rationnelle des produits chimiques du fait de la répartition des responsabilités entre les autorités centrales, régionales et locales ; et
- le rôle des décrets présidentiels et des commissions nationales (pour le développement durable, par exemple) dans la gestion des produits chimiques et leur efficacité (voir également le Chapitre 7).

4.3 Évaluation

Cette section pourra analyser les mandats des institutions gouvernementales, y compris les capacités, lacunes et besoins associés, afin de veiller à une répartition bien coordonnée des responsabilités en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques. Cette analyse pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Plusieurs questions pourront être examinées dans cette section, notamment :

- Y a-t-il des chevauchements entre les mandats des institutions gouvernementales et des différents niveaux de gouvernement dans le pays ? Si tel est le cas, ce problème est-il abordé dans la pratique ? Comment ?
- Peut-il arriver que l'on ne sache pas quelle institution gouvernementale est responsable de l'exécution d'un mandat général défini dans un texte juridique ?
- D'autres institutions gouvernementales qui n'ont pas actuellement de responsabilités/activités en rapport avec la gestion des produits chimiques, ou certaines étapes du cycle de vie, devraient-elles être impliquées ? Expliquer pourquoi dans un cas comme dans l'autre.
- Les décrets présidentiels et les commissions nationales constituent-ils des instruments de politique efficaces pour la gestion rationnelle des produits chimiques ? (Voir également le Chapitre 7.)
- Quel est le degré actuel d'application des divers mandats institutionnels ? Dans la mesure du possible, il est utile d'évaluer l'efficacité des institutions gouvernementales concernées dans l'application des divers règlements et procédures administratives.

Le Tableau 4.B pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 4.B : Priorités et actions possibles
Ministères, agences et autres institutions gouvernementales
qui gèrent les produits chimiques

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 5 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche

Objet du Chapitre 5

Décrire et passer en revue les activités des organisations non gouvernementales qui soutiennent les efforts nationaux de gestion des produits chimiques

Le Chapitre 5 pourra fournir des informations sur tous les programmes pertinents menés par les organisations non gouvernementales, dont l'industrie, les groupes de défense des intérêts publics, les organisations professionnelles et le secteur de la recherche. Ces informations sont jugées importantes compte tenu du rôle significatif que les organisations non gouvernementales devraient jouer dans la gestion des produits chimiques.

Tous les pays ne disposent pas d'un large éventail d'organisations non gouvernementales, telles que des associations professionnelles. Parmi les groupes de défense des intérêts publics et les associations industrielles, scientifiques et professionnelles, les organes internationaux suivants peuvent notamment jouer un rôle utile : Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (IPEN) ; Réseau d'action pour les pesticides (PAN) ; Greenpeace International ; Fonds mondial pour la nature (WWF) ; Conseil international des associations chimiques (ICCA) ; Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) ; Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) ; Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie ; Conseil international des unions scientifiques (ICSU) ; Organisation internationale de normalisation (ISO) ; sociétés internationales de toxicologie dont l'Union internationale de toxicologie (IUTOX), l'Académie nord-américaine de toxicologie clinique (NAACT), l'Association européenne des centres antipoisons et de toxicologie clinique (EAPCCT) et l'Association pour l'Asie et le Pacifique de toxicologie médicale (APAMT). On notera que certains accords internationaux, dont la Convention de Stockholm, prescrivent la participation de parties prenantes non gouvernementales.

Les organisations non gouvernementales pertinentes peuvent comprendre :

- **les organisations et entités industrielles** participant à la production, à l'importation, à la formulation, à la vente, au marketing, au stockage, au transport, à l'utilisation, à l'exportation ou à l'élimination des produits chimiques. La majorité des pays est dotée d'une chambre de commerce et, éventuellement, d'associations de négociants et de distributeurs de pesticides, de fabricants de produits chimiques et de PME. Ces organisations peuvent participer à des activités volontaires en rapport avec la gestion des produits

chimiques, telles que l'application du Code de conduite de la FAO, l'application des programmes « Responsible Care » et de bonne gestion des produits, l'assistance dans les situations d'urgence ;

- **les syndicats et les associations de travailleurs**, qui s'intéressent aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail et offrent souvent des programmes de sensibilisation et de formation à leurs membres et peuvent également prôner la sécurité chimique ;
- **les associations et organes professionnels scientifiques**, qui s'intéressent au comportement professionnel de leurs membres et fournissent des codes d'usages et de compétences dans les domaines de l'évaluation et de la gestion des risques chimiques ; ainsi que les organisations de normalisation s'occupant de l'accréditation des installations, telles que les laboratoires, et de l'harmonisation des normes appliquées dans le domaine commercial, y compris celles liées aux produits chimiques et aux déchets ;
- **les universités, instituts de recherche, laboratoires privés, bibliothèques et organisations paragonnementales**. Le milieu universitaire et le secteur de la recherche comprennent généralement des chercheurs de grandes universités ainsi que des représentants des centres de recherche agricole, forestière et marine et peuvent fournir des informations scientifiques et techniques nécessaires à la gestion des produits chimiques ou mener des activités de recherche et développement connexes. Les organisations professionnelles pertinentes, telles que les sociétés de toxicologie, et les ingénieurs chimistes peuvent également avoir accès à des informations pertinentes ; et
- **les groupes de défense des intérêts du public et les autres organisations non gouvernementales**, y compris les organisations communautaires (dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la consommation, des femmes, des peuples indigènes, etc.), concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques et pouvant également avoir des intérêts locaux dans un pays.

5.1 Description des organisations / programmes non gouvernementaux

La Section 5.1 pourra fournir des informations succinctes sur chaque organisation pertinente, y compris leur centre de liaison, leurs coordonnées et une note décrivant les activités et les domaines connexes pertinents.

Il est admis que, dans certains pays, en particulier dans les grands pays, les organisations pertinentes pourraient être trop nombreuses à répertorier et décrire et qu'un mécanisme pourrait être choisi pour déterminer quelles organisations sont les plus importantes ou les plus actives dans ce domaine. Lorsque des associations ou organes internationaux contribuent à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le pays, une description de leur rôle devrait également être incluse.

5.2 Résumé des compétences disponibles en dehors du gouvernement

Le Tableau 5.A pourra donner un aperçu de la nature des compétences disponibles dans les organisations non gouvernementales pour soutenir les

politiques et programmes nationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques. On pourra préparer des tableaux séparés pour chaque classe de produits chimiques abordée dans le profil national. On pourra également ajouter des colonnes pour inclure des organisations non gouvernementales (nationales, régionales ou internationales) spécifiques ou pour donner des informations plus détaillées sur la répartition des diverses catégories d'organisations non gouvernementales.

Tableau 5.A : Résumé des compétences disponibles en dehors du gouvernement¹

Domaine de compétence	Instituts de recherche	Universités, y compris hôpitaux universitaires	Industrie	Groupes environnementaux et de consommateurs	Syndicats de travailleurs	Organisations professionnelles	Autre (spécifier)
Collecte de données							
Tests sur les produits chimiques							
Évaluation des risques							
Communication des risques							
Réduction des risques							
Analyse des politiques							
Classification et étiquetage							
Formation et éducation							
Accréditation							
Recherche d'autres solutions							
Suivi							
Surveillance sanitaire							
Surveillance environnementale							
Application de la loi							
Information des travailleurs							
Information de groupes professionnels spécifiques							
Information du public							

Domaine de compétence	Instituts de recherche	Universités, y compris hôpitaux universitaires	Industrie	Groupes environnementaux et de consommateurs	Syndicats de travailleurs	Organisations professionnelles	Autre (spécifier)
Diagnostic et traitement en cas d'empoisonnement							
Autre (spécifier)							

- 1 Mettre un « X » dans la case appropriée lorsque les compétences sont disponibles en dehors du gouvernement. Des informations complémentaires pourront également être fournies pour permettre aux parties concernées de comprendre où se trouvent les compétences ainsi que la nature des activités associées, le lieu de leur déroulement et comment obtenir des informations complémentaires.

5.3 Évaluation

Cette section pourra analyser les activités des organisations non gouvernementales, y compris les capacités, lacunes et besoins associés, et les liens (existants ou potentiels) entre ces activités et les programmes gouvernementaux de renforcement de la gestion des produits chimiques. Cette analyse pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Les questions pouvant être examinées comprennent :

- Quelle est la politique du gouvernement concernant l'obtention par les organisations non gouvernementales d'informations gouvernementales en rapport avec la gestion des produits chimiques ? Ces politiques s'appliquent-elles également aux ONG internationales ?
- Quelle est la politique du gouvernement concernant la fourniture au gouvernement par les organisations non gouvernementales d'informations en rapport avec la gestion des produits chimiques ? Ces politiques s'appliquent-elles également aux ONG internationales ?
- Quel est le rôle des organisations non gouvernementales dans la prise de décision gouvernementale concernant la gestion des produits chimiques ; ces organisations sont-elles consultées lors de la planification ou de la proposition d'amendement ou de la mise en place de lois ou de règlements sur les produits chimiques, etc. ?
- Quelles initiatives volontaires de l'industrie (ou autre) se sont avérées concluantes et peuvent compléter les activités de gestion des produits chimiques du gouvernement ?
- Quel rôle jouent les organisations non gouvernementales dans l'information du public sur les risques liés aux produits chimiques et sur les activités du gouvernement dans ce domaine ?
- Quels droits les organisations non gouvernementales ont-elles pour demander l'application des lois et règlements en rapport avec le contrôle des produits chimiques ; y a-t-il des précédents concernant la participation des pouvoirs judiciaires ?

- Des informations, études ou recherches menées par des organisations non gouvernementales, y compris des organisations industrielles, peuvent-elles contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gestion des produits chimiques ? Si tel est le cas, comment le gouvernement utilise-t-il ces informations ?
- Quel est le degré de coopération existant entre le gouvernement et les secteurs non gouvernementaux dans la gestion des produits chimiques ?

Le Tableau 5.B pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 5.B : Priorités et actions possibles
Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 6 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Objet du Chapitre 6

Décrire et analyser les mécanismes qui facilitent la coordination et la coopération entre les ministères, agences et autres organes gouvernementaux et non gouvernementaux dans des domaines particuliers de la gestion des produits chimiques

En préparant ce chapitre, on pourra faire référence au rapport de l'atelier thématique de l'UNITAR/IOMC sur la coordination interministérielle pour la gestion rationnelle des produits chimiques, qui s'est tenu en août 2002¹².

6.1 Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination¹³

Le Tableau 6.A pourra fournir un aperçu des mécanismes pouvant contribuer à la coordination des activités entre les institutions concernées. Les pays sont encouragés à adapter le tableau en fonction de leur situation nationale. Les descriptions plus détaillées des principaux mécanismes et de leur efficacité pourront être fournies à la Section 6.2.

Tableau 6.A : Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

Nom du mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Mandat / Objectif législatif	Efficacité ¹	Informations fournies à la Section 6.2 ²

1 Faible, moyenne ou élevée.

2 Oui ou non.

¹² Ce rapport est disponible sur le site de l'UNITAR à : <http://www.unitar.org/cwm>

¹³ Bien que ce chapitre porte sur la coordination et la coopération *entre* diverses institutions, on gardera à l'esprit que la coordination verticale et horizontale *au sein* des ministères, institutions, etc. est également très importante.

6.2 Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

La Section 6.2 pourra décrire plus en détail les commissions interministérielles et les mécanismes de coordination mentionnés dans le Tableau 6.A et qui revêtent une importance particulière pour la gestion des produits chimiques ou des engagements internationaux spécifiques. Pour chaque mécanisme, les informations suivantes pourront être fournies :

- Type de mécanisme (organisme interministériel, comité permanent, processus consultatif formel, groupes spéciaux, etc.) et dispositif de mise en vigueur (décret ministériel, prescriptions juridiques d'une loi parlementaire, accord informel, etc.) ;
- Étendue des problèmes et produits chimiques couverts ;
- Membres inclus (y compris les membres gouvernementaux et non gouvernementaux) ;
- Procédures de travail (nature et fréquence des réunions, procédures de prise de décision, etc.) ; budget disponible pour le fonctionnement du mécanisme ; nombre de fois où le mécanisme a été utilisé au cours des 12 derniers mois ; et
- Diagnostic des faiblesses actuelles.

Si besoin est, on pourra préparer des diagrammes ou des tableaux concernant, par exemple, une commission interministérielle créée pour homologuer des pesticides ou définir des niveaux de résidus de pesticides et d'autres produits chimiques dans les aliments, ou pour intervenir en cas d'alerte chimique.

6.3 Description des mécanismes d'obtention de données auprès d'organisations non gouvernementales

La Section 6.3 pourra fournir une description des mécanismes permettant d'obtenir des données auprès d'organisations non gouvernementales sur les procédures de révision et de prise de décision gouvernementale, en notant que ces organisations détiennent souvent d'importantes informations auxquelles le gouvernement n'aurait sans cela pas accès. Le terme « données » pourra inclure : le partage d'informations, les rapports et la participation à la planification, à la prise de décision et à l'application de programmes et de politiques de gestion nationale des produits chimiques. On pourra également faire référence à la liste des organisations non gouvernementales présentée à la Section 6.1 ci-dessus.

6.4 Évaluation

Cette section pourra fournir une analyse des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination existants qui facilitent une répartition bien coordonnée des responsabilités et de la coopération interministérielle en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques. On accordera une attention particulière à leur efficacité et à la connaissance des possibilités de contribution des groupes. Cette analyse pourra porter sur les capacités, lacunes et besoins

connexes et être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Les questions suivantes pourront être examinées lors de la préparation de cette section :

- Les mécanismes de coordination existants sont-ils efficaces ? Que pourrait-on faire pour les améliorer ? Les aspects suivants sont-ils par exemple nécessaires : solutions technologiques (site web ou accès aux données en ligne, etc.) ; solutions organisationnelles (groupes spéciaux, etc.) ; communication plus fréquente (bulletins d'information réguliers, etc.) ; soutien politique de la part des hautes autorités ; ressources budgétaires, etc. ?
- Toutes les parties venant des ministères et agences qui pourraient y contribuer sont-elles représentées dans chacun de ces mécanismes ?
- Ces mécanismes couvrent-ils tous les aspects importants de la gestion des produits chimiques qui nécessitent une coordination et une coopération interministérielle ? Des liens existent-ils avec les mécanismes de coordination du développement ou de préparation et d'intervention en cas de catastrophe ? De nouveaux mécanismes de coordination sont-ils nécessaires ? Si tel est le cas, dans quel but ?
- Les mécanismes existants sont-ils liés les uns aux autres ou fonctionnent-ils séparément ?
- Est-il possible d'associer à ces mécanismes d'autres parties extérieures au gouvernement ?
- Est-il possible d'inclure des parties supplémentaires au cas par cas pour s'occuper de problèmes spécifiques ?
- L'information circule-t-elle entre les différentes agences chargées de la gestion des produits chimiques ? Quels sont les mécanismes en place pour partager les informations entre les agences ? (Voir également le Chapitre 8.)

Le Tableau 6.B pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 6.B : Priorités et actions possibles
Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 7 : Accès aux données et gestion et utilisation de ces données

Objet du Chapitre 7

Fournir un aperçu de la capacité de gestion de l'information disponible dans le pays pour la gestion rationnelle des produits chimiques et, en particulier, de la disponibilité de données et de leur mode d'utilisation aux niveaux national et local pour réduire les risques liés aux produits chimiques

Ce chapitre porte sur la capacité du pays à collecter des données et à les utiliser pour gérer rationnellement les produits chimiques dans les conditions locales. Il aborde la qualité, la quantité et l'emplacement des données ; les procédures de collecte et de dissémination ; et les outils de gestion et les systèmes d'échange de l'information. On gardera à l'esprit que les données disponibles à l'échelle internationale sont nombreuses et que les pays doivent avoir accès à des données validées pour prendre des décisions. Des informations sur la situation locale sont par ailleurs nécessaires pour gérer efficacement les produits chimiques. La première section de ce chapitre porte sur la qualité et la quantité des informations disponibles pour éclairer la prise de décision ; la seconde sur l'emplacement des données nationales ; la troisième sur les procédures de collecte et de diffusion des données nationales ; la quatrième sur les publications et bases de données internationales disponibles ; et la cinquième sur les systèmes d'information, la capacité informatique et l'échange d'information au niveau du gouvernement.

7.1 Données disponibles pour la gestion nationale des produits chimiques

Le Tableau 7.A permet de déterminer si les données disponibles sont suffisantes pour les diverses activités de prise de décision pouvant être requises aux termes des instruments juridiques existants. La liste fournie dans la première colonne est donnée à titre d'exemple et devrait être adaptée à la situation nationale. Des colonnes supplémentaires pourront également être ajoutées, par exemple pour décrire un groupe spécifique de produits chimiques préoccupants comme les POP. Les termes devraient être définis dans le glossaire.

Tableau 7.A : Exhaustivité (en termes de qualité et quantité) des informations disponibles¹

Données requises pour :	Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets chimiques	Autres domaines de préoccupation (préciser)
Établissement des priorités					
Évaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales					
Évaluation des risques (environnementaux / sanitaires)					
Classification / Étiquetage					
Enregistrement					
Délivrance de licence					
Délivrance de permis					
Décision en matière de réduction des risques					
Préparation / intervention en cas d'accident					
Prévention des empoisonnements					
Inventaires d'émissions					
Inspections et audits (environnementaux / sanitaires)					
Information des travailleurs					
Information du public					
Autres					

1 Si des informations suffisantes sont disponibles pour les tâches figurant dans la première colonne, mettre un « X » dans la case appropriée.

En l'absence de « X » dans une case (informations insuffisantes), indiquer dans cette section la quantité d'informations disponibles pour prendre une décision, en suggérant comment améliorer leur accès. Exemples :

- Un pays peut avoir accès à des données de bonne qualité sur la prévention des empoisonnements (traitement des personnes exposées à des produits chimiques spécifiques) mais à des données insuffisantes sur la composition des biens de consommation pour traiter les personnes exposées à ces produits chimiques ;
- Une quantité importante de données peut être disponible sur l'évaluation des risques associés à un produit chimique industriel spécifique mais la qualité des données épidémiologiques relatives aux conditions locales n'est pas nécessairement suffisante pour prendre une décision sur les niveaux acceptables sur le lieu de travail ;
- Concernant la rubrique « classifications et étiquetage » des « produits chimiques industriels », les informations peuvent être insuffisantes car l'industrie, le fabricant ou l'importateur ne fournit pas de fiche de données de sécurité pouvant être utilisée à cette fin ;
- Concernant la rubrique « prévention des empoisonnements » pour les « produits chimiques de consommation », l'étiquetage peut être insuffisant ou ne pas indiquer le nom chimique et la quantité des ingrédients (par exemple, composition du produit et des solvants) ; et
- Concernant la rubrique « préparation/intervention en cas d'accident », les services d'intervention en cas d'urgence n'ont peut-être pas accès aux informations sur la composition des produits et ne disposent pas d'une base de données sur la manutention, les vêtements de protection et les procédures de lutte contre l'incendie pour les produits chimiques concernés.

7.2 Source et format des données nationales et accès à ces données

Le Tableau 7.B a pour objet d'indiquer la nature des données nationales disponibles concernant la gestion des produits chimiques et de fournir des informations pratiques sur la manière d'accéder à ces données. Des lignes supplémentaires pourront être ajoutées pour d'autres types de données pertinentes, par exemple, les inventaires de POP. Le tableau devrait, en particulier, indiquer où les données sont conservées au sein des ministères, agences ou autres institutions ou des organisations non gouvernementales. Le Tableau 7.B devrait aussi indiquer la source des données (qui peut être multiple), les personnes qui ont accès aux données et la forme sous laquelle les données sont conservées (bases de données informatisées, dossiers sur support papier, registres, etc.). On pourra par exemple avoir « *Type de données* : Données de production ; *Emplacement* : Bureau national des statistiques ; *Source des données* : Industrie, Ministère du Commerce, service des douanes ; *Accessible à* : Secteur public ; *Mode d'accès* : Publié sur Internet ; *Format* : Tableaux Excel. » Cette section pourra également fournir des informations sur les restrictions d'accès. On notera qu'une grande partie des données recueillies pour les autres chapitres du profil national pourra provenir de bases de données devant être décrites ici en détail avec les renvois appropriés.

**Tableau 7.B : Source et format des données nationales
et accès à ces données**

Type de données	Emplacement(s)	Source des données	Accessible à	Mode d'accès ¹	Format
Données sur la production					
Données sur les importations					
Données sur les exportations					
Données sur l'utilisation des produits chimiques					
Rapports sur les accidents industriels					
Rapports sur les accidents de transport					
Données sur la santé professionnelle (agricole)					
Données sur la santé professionnelle (industrielle)					
Données sur les cas d'empoisonnement					
Registre des rejets et transferts de polluants					
Données sur les déchets dangereux					
Registre des pesticides					
Registre des produits chimiques toxiques					
Inventaire des produits chimiques existants					
Registre des importations					

Type de données	Emplacement(s)	Source des données	Accessible à	Mode d'accès ¹	Format
Registre des producteurs					
Décisions sur le consentement préalable en connaissance de cause					
Autres					

1 Indiquer les éventuelles restrictions d'accès.

7.3 Procédures de collecte et de diffusion des données nationales / locales

Des informations complémentaires sur les procédures de collecte et de diffusion des données en rapport avec la gestion des produits chimiques pourront être incluses dans cette section, notamment sur les lacunes existant dans ces données et la façon dont leurs collecte et diffusion pourraient être améliorées. Les questions pouvant être examinées comprennent :

- Quels types de données sont recueillis de manière systématique en utilisant des formats harmonisés et des termes définis ? Dans quelles langues ? Quelles bases de données sont informatisées (voir également la Section 7.5) ?
- Quels types de données sur la gestion des produits chimiques doivent être fournis aux autorités gouvernementales au regard de la loi ? Par qui, quand et dans quelles circonstances ?
- Les données sur les effets sanitaires et environnementaux de l'exposition aux produits chimiques sont-elles conservées localement dans le pays ? Si tel est le cas, qui doit produire, collecter, fournir et analyser les données ?
- La collecte d'informations sur les incidents chimiques et les accidents chimiques sur le lieu de travail est-elle systématique ? (Insérer un renvoi au Chapitre 10.)
- Les données sur les produits chimiques spécifiques ou les groupes de produits chimiques utilisés dans le pays sont-elles conservées par les autorités gouvernementales ou d'autres organes ? Préciser qui conserve ces données.
- L'accès aux données pertinentes est-il possible une fois que le gouvernement les a collectées ? Qui a accès aux données ? Quelles sont les restrictions d'accès ? Quelle est la protection accordée aux renseignements commerciaux confidentiels et comment ces renseignements sont-ils définis ?
- Comment peut-on améliorer la collecte harmonisée de données locales comparables ainsi que l'accès à ces données par toutes les parties devant les utiliser pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques ?

7.4 Publications et bases de données internationales disponibles

Les tableaux 7.C et 7.D ont pour objet de fournir des détails sur les publications et les bases de données internationales accessibles dans le pays, en précisant leur emplacement, afin de faciliter leur accès par toutes les parties concernées. Par exemple, quel bureau ou site spécifique au sein des institutions reçoit la documentation ? Les organisations gouvernementales et non gouvernementales devraient être prises en compte à cette fin. Les instituts de recherche, les universités, les bibliothèques, l'industrie et d'autres organisations non gouvernementales ont communément accès à des sources d'information internationales auxquelles les institutions gouvernementales ne peuvent pas toujours avoir facilement recours. On gardera par ailleurs à l'esprit que la majorité des données disponibles à l'échelle internationale est accessible aussi bien sur support papier que sur Internet. Des informations similaires pourront être fournies concernant l'échange d'informations entre les pays (y compris les publications et données internationales, régionales et nationales). Ces informations pourraient, par exemple, inclure des évaluations des produits chimiques et des listes de produits chimiques prioritaires. Les tableaux 7.C et 7.D pourront également inclure des informations sur la restriction d'accès à l'information ainsi que sur d'autres bases de données pertinentes.

Tableau 7.C : Publications internationales disponibles

Publications	Site ¹	Qui y a accès et sous quelle forme ?	Mode d'accès ²
Centre d'information de la SAICM	http://www.saicm.org/index.php?menuid=36&pageid=251		
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS/PISC)	http://www.who.int/ipcs/publications/ehc/en/index.html		
Documents concis d'évaluation internationale des produits chimiques (OMS/PISC)	http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/index.html		
Fiches internationales de sécurité chimique (OMS et OIT)	http://www.inchem.org/pages/isc.html		
Documents d'orientation des décisions concernant les produits chimiques soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (FAO/PNUE)	http://www.pic.int/LaConvention/Produitschimiques/AnnexeIII/tabid/1837/language/fr-CH/Default.aspx		
Fiches d'information FAO/OMS sur les pesticides	http://www.who.int/ipcs/publications/pds/en/index.html		

Publications	Site ¹	Qui y a accès et sous quelle forme ?	Mode d'accès ²
Documents de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	http://www.who.int/ipcs/publications/jmpr/en/		
Document du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	http://www.who.int/ipcs/publications/jecfa/en/index.html		
Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	http://www.unece.org/fr/trans/anger/publi/ghs/ghs_welcome_f.html		
Fiches de données de sécurité (industrie)	http://www.msds.com		
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	http://www.oecd.org/document/40/0,3746,fr_2649_34377_4653_1079_1_1_1_1,00.html		
Principes de bonnes pratiques de laboratoire (OCDE)	http://www.oecd.org/document/63/0,3746,fr_2649_34381_4655_3348_1_1_1_1,00.html		
Principes de bonnes pratiques de fabrication (OMS)	http://www.who.int/medicines/areas/quality_safety/quality_assurance/production/en/index.html		
Autres			

- 1 Certaines URL sont fournies. D'autres emplacements, notamment nationaux, devraient également être précisés.
- 2 Indiquer les éventuelles restrictions d'accès.

Tableau 7.D : Bases de données internationales disponibles

Base de données	Site(s)	Accessible à	Mode d'accès ²
CISILO	http://www.ilocis.org/		
INCHEM OMS/PISC	http://www.inchem.org/		
INTOX OMS/PISC	http://www.intox.org/		
Outils OMS/PISC d'évaluation des risques pour la santé humaine : Dangers chimiques	http://www.who.int/ipcs/methods/harmonization/areas/ra_toolkit/en/index.html		
RISCPT	http://www.chem.unep.ch/irptc/irptc/databank.html		
Base de données du Chemical Abstract Service	http://www.cas.org/		
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (GINC)	http://www.oshweb.com/owd/owd01.nsf/s/181-01		
Base de données STN	http://www.cas.org/products/stnfamily/index.html		
Bases de données pertinentes d'autres pays ³			
Autres			

1 Certaines URL sont fournies. D'autres emplacements, notamment nationaux, devraient également être précisés.

2 Indiquer les éventuelles restrictions d'accès.

3 Préciser.

7.5 Systèmes nationaux d'échange d'information et capacité informatique

Cette section pourra fournir des informations supplémentaires sur les activités, programmes ou politiques nationaux qui facilitent :

- le flux d'information entre les organisations internationales et toutes les parties concernées dans le pays ;
- les échanges d'informations nationales entre les divers ministères et autres institutions et parties concernées (par exemple, y a-t-il un site national sur les produits chimiques/déchets ? Qui en est responsable et qui y a accès ? Y a-t-il des restrictions d'accès ?) ; et
- les réseaux formels ou informels au sein des autorités du pays et avec les institutions étrangères.

Concernant les capacités informatiques du gouvernement (qui peuvent être utilisées pour les systèmes d'information sur les produits chimiques, pour accéder aux bases de données internationales et pour l'application des politiques et programmes gouvernementaux en rapport avec la gestion des produits chimiques), cette section pourra examiner les questions suivantes :

- Les ministères et institutions devant s'occuper des différents aspects de la gestion des produits chimiques ont-ils tous des capacités informatiques suffisantes ? Les agents concernés, y compris les agents techniques, ont-ils tous accès à des ordinateurs ? Si tel n'est pas le cas, qui a accès à des ordinateurs ?
- Le pays dispose-t-il de systèmes de gestion de bases de données pour les produits chimiques et divers types de déchets (sont-ils adaptés aux systèmes internationaux, avec des termes définis et des formats harmonisés) et qui les utilise ? Y a-t-il plusieurs systèmes et sont-ils compatibles ?
- Les systèmes informatiques des différents ministères et autres institutions gouvernementales sont-ils compatibles ?
- Y a-t-il des problèmes généraux ou spécifiques en matière d'accès à Internet et, dans l'affirmative, pourquoi ?

7.6 Évaluation

Cette section pourra analyser la disponibilité et l'utilisation de l'information et de l'infrastructure associée de gestion nationale des produits chimiques, y compris les capacités, lacunes et besoins connexes, et pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Elle pourra, par exemple, examiner les questions suivantes :

- Y a-t-il des lacunes importantes dans la base de publications/données et dans sa distribution ? Si tel est le cas, où se situent-elles ?
- Les données internationales existantes (sur l'évaluation des risques ou l'évaluation économique) peuvent-elles être interprétées et appliquées aux conditions de votre pays ?
- Y a-t-il des chevauchements ou des sources d'information incompatibles en rapport avec l'évaluation et la gestion des produits chimiques ?
- Quelle est la situation actuelle concernant les bases de données existant dans le pays ? Sont-elles informatisées ? Les données sont-elles harmonisées au niveau de la définition des termes et de la normalisation des formats de collecte des données ? Comment sont-elles gérées ? Peut-on les interroger ? Y a-t-il un site web national sur les produits chimiques/déchets ? Qui a accès à ce site et d'où proviennent les données ?
- L'accès aux bases de données ou aux documents internationaux est-il suffisant ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les problèmes ?
- Toutes les parties concernées ont-elles un accès suffisant aux informations ? Si tel n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ?
- Y a-t-il des efforts ou des initiatives en cours pour améliorer la qualité des bases de données existantes ?

- Comment peut-on renforcer les mécanismes existants concernant les données/ informations ?
- Comment peut-on obtenir des informations supplémentaires sur des produits chimiques spécifiques ou des groupes de produits chimiques utilisés dans le pays ?
- Quelle est la politique nationale concernant l'accès du public aux informations gouvernementales ?

Le Tableau 7.E pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 7.E : Priorités et actions possibles
Gestion et utilisation des données et accès à ces dernières

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 8 : Infrastructures techniques

Objet du Chapitre 8

Fournir un aperçu de l'infrastructure technique du pays en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et, en particulier, des capacités analytiques requises. Les autres aspects de l'infrastructure technique non abordés ailleurs et jugés importants par un pays pourront être traités dans ce chapitre

Ce chapitre porte sur l'infrastructure technique de soutien aux programmes et politiques nationaux de gestion des produits chimiques, et notamment sur la capacité technique d'analyse chimique. Cette infrastructure comprend les laboratoires de chimie analytique pouvant, entre autres, contribuer à assurer la qualité des produits chimiques, réaliser des analyses de résidus, identifier des substances inconnues et détecter la présence d'effets nocifs. Les pays désirant effectuer une analyse plus détaillée de leurs capacités analytiques sont invités à consulter le rapport de l'atelier thématique de l'UNITAR/IOMC sur le *Renforcement des capacités nationales en matière d'analyse et de surveillance chimique pour la gestion rationnelle des produits chimiques* et le format du questionnaire figurant à l'Annexe A de ce document.¹⁴ Les pays pourront également consulter l'inventaire mondial des laboratoires sur les POP dressé par le PNUE¹⁵.

8.1 Aperçu des capacités des laboratoires

Les tableaux 8.A et 8.B ont pour objet de fournir un aperçu des laboratoires du pays susceptibles de soutenir les programmes et politiques de gestion des produits chimiques. Le Tableau 8.A porte sur les capacités concernant les analyses chimiques réglementaires. Le Tableau 8.B porte sur les capacités de suivi et de surveillance sanitaire et environnementale (pour l'exposition aux pesticides sur le lieu de travail, les POP dans l'environnement, la contamination chimique des eaux souterraines, etc.). Tous les laboratoires concernés devraient être mentionnés, y compris ceux des agences gouvernementales, des instituts de recherche, des universités, et, le cas échéant, du secteur privé, etc. Il est toutefois admis que le nombre de laboratoires existants dans les pays les plus développés pourra être trop important pour pouvoir tous les inclure dans le tableau. Les laboratoires les plus importants, du point de vue de l'application des politiques de gestion des produits chimiques, devraient être inclus dans le Tableau 8.A tandis que ceux concernant la surveillance sanitaire (laboratoires de toxicologie analytique clinique) et environnementale (laboratoires d'écotoxicologie) devraient figurer dans le Tableau 8.B.

¹⁴ Le rapport de cet atelier est disponible sur le site de l'UNITAR à :

<http://www.unitar.org/cwm>

¹⁵ <http://www.chem.unep.ch/gmn/gmnlabs/default.htm>

Tableau 8.A : Aperçu des capacités des laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom / Description du laboratoire	Emplacement	Capacités / équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui ?)	Bonnes pratiques de laboratoire certifiées (oui / non)	Objet

Tableau 8.B : Aperçu des capacités des laboratoires pour le suivi et l'analyse

Nom / Description du laboratoire	Emplacement	Capacités / équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui ?)	But principal et substances chimiques analysées	Nombre d'échantillons / Mois (indiquer la substance)

En ce qui concerne l'infrastructure analytique, plusieurs autres questions pourront être examinées, par exemple :

- Les laboratoires utilisent-ils des protocoles reconnus internationalement, tels que les Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques ou celles de l'ISO ou d'organisations professionnelles ?
- Les laboratoires sont-ils dotés de systèmes officiels d'assurance de la qualité ; s'agit-il de programmes internes ou externes ?
- Existe-t-il des programmes nationaux pour améliorer la qualité et la quantité des travaux réalisés par les laboratoires concernés ?
- Y a-t-il des programmes (formels ou informels) de coopération entre les pays (par exemple, sur une base bilatérale ou régionale) afin de partager les installations ou les résultats des tests ?

8.2 Autres aspects pertinents de l'infrastructure technique

Cette section permet d'aborder les autres infrastructures techniques existantes dans le pays et pouvant contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques.

8.3 Évaluation

Cette section pourra analyser l'infrastructure technique du pays en matière de gestion des produits chimiques, y compris les capacités, lacunes et besoins connexes, et pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Elle pourra, par exemple, examiner les questions suivantes :

- Quels sont les principaux problèmes et obstacles rencontrés pour fournir des services de laboratoire dans le pays (financement, formation et fidélisation du personnel ; entretien du matériel ; disponibilité de pièces détachées, réactifs et documents de référence) ?
- Les besoins en infrastructure sont-ils satisfaits dans tout le pays ? Y a-t-il des régions ou des domaines dans lesquels l'infrastructure existante est particulièrement faible ? Comment pourrait-on améliorer la situation ?
- Y a-t-il des domaines de l'analyse chimique dans lesquels le pays aimerait bénéficier de services de laboratoire externes pour des activités spécifiques, par exemple, la surveillance des dioxines et d'autres substances lorsque les capacités analytiques n'existent pas dans le pays ?
- Le nombre et l'emplacement des laboratoires nécessaires pour couvrir les besoins nationaux sont-ils suffisants dans l'état actuel des choses ?

Le Tableau 8.C pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 8.C : Priorités et actions possibles
Infrastructure technique

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 9 : Etat de préparation et capacité d'intervention et de suivi en cas d'urgence chimique

Objet du Chapitre 9

Fournir un aperçu de la capacité du pays en matière de préparation, d'intervention et de suivi dans les situations d'alerte chimique

Le Chapitre 9 pourra fournir des informations sur les installations disponibles dans le pays en matière de préparation, d'intervention et de suivi dans les situations d'urgence. Ces situations peuvent être liées à des incidents industriels, de transport ou autres faisant intervenir des substances toxiques, y compris des déchets. Elles peuvent découler de la contamination accidentelle ou intentionnelle de produits alimentaires, du réseau d'eau potable ou de biens de consommation. Cette contamination peut être due à des produits chimiques artificiels ou naturels. Les catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations ou tempêtes détruisant des installations contenant des matières toxiques relâchées dans l'environnement, volcans émettant des gaz toxiques, etc.) peuvent également provoquer des situations d'urgence impliquant des produits chimiques. Plusieurs pays ont récemment été victimes d'actes de terrorisme chimique, qui présentent un danger réel. Ces incidents peuvent toucher de nombreuses personnes (et animaux, et contaminer l'environnement) et mettre à rude épreuve les services d'intervention d'urgence et centres sanitaires, déjà sous pression dans de nombreux pays. Qui plus est, les systèmes de communication (téléphone, etc.) peuvent alors être inutilisables tandis que la capacité des systèmes de transport peut être sensiblement réduite.

9.1 Plan d'intervention en cas d'alerte chimique

Décrire brièvement les dispositifs existants pouvant être activés en cas d'incident chimique :

- Le pays est-il doté d'un plan d'alerte chimique intégré à un plan national de gestion des catastrophes ?
- Quelles sont les responsabilités des autorités et comment fonctionne le plan aux niveaux régional et local ?
- Qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan ? Par exemple, outre les services d'urgence, les parties concernées suivantes sont-elles associées au processus : autorités sanitaires, environnementales et locales ; industrie et secteur des transports ; et services météorologiques ? Les responsabilités peuvent varier selon que l'incident chimique concerne l'industrie, les transports, les ménages ou la santé publique.
- Le plan prévoit-il des essais périodiques dans des conditions simulées et peut-il être modifié en fonction des enseignements tirés de situations d'urgence spécifiques ?

- Quel est le rôle des médias et quels sont les mécanismes en place pour informer le public en cas d'urgence ?

Les autres questions pouvant être examinées en matière de préparation comprennent :

- Les installations et les itinéraires de transport vulnérables aux incidents chimiques sont-ils inventoriés ? Les pompiers, la police et les autres services d'urgence sont-ils dotés de matériel spécifique, notamment de vêtements de protection, pour faire face à des incidents chimiques et leur personnel est-il formé à cet effet ?
- Le SGH est-il appliqué dans le pays ? Quels sont les systèmes d'identification des dangers chimiques en place et appliqués dans le pays dans les transports et les secteurs industriel et commercial ? Ces systèmes s'appliquent-ils aux petites et moyennes entreprises (PME) ?
- Un service d'information sur les poisons ou les autres produits chimiques est-il disponible 24 heures sur 24 pour fournir des conseils en cas d'urgence, et des systèmes de communication d'urgence spécialisés sont-ils en place ?
- Les hôpitaux locaux sont-ils dotés d'installations de décontamination des patients et de stocks d'antidotes, de médicaments et de matériel approprié en cas d'alerte chimique ?
- Les services sanitaires ou d'urgence sont-ils équipés pour transporter des personnes exposées à des produits chimiques ?
- Quelles installations sont disponibles pour le nettoyage suite à des incidents et pour le suivi à long terme des personnes exposées ?
- Quelles formations sont disponibles pour préparer les agents des services d'urgence (pompiers, police, protection civile, etc.) en cas d'incidents chimiques ainsi que les personnels médicaux et paramédicaux pour traiter les personnes exposées à des produits chimiques ?
- Les vétérinaires peuvent-ils suivre une formation concernant le traitement des animaux exposés à des substances toxiques ?

9.2 Intervention en cas d'incidents chimiques

Cette section permet de répertorier (dans le Tableau 9.A) et de décrire les incidents chimiques importants ayant récemment eu lieu dans le pays. On pourra ajouter un paragraphe après le tableau pour fournir des observations et présenter les enseignements tirés de certains incidents.

Tableau 9.A : Exemple d'incidents chimiques dans le pays

Date de l'incident	Lieu ¹	Type d'incident ²	Produits chimiques concernés ³	D : Nombre de décès I : Nombre de blessés E : Nombre d'évacués	Contamination ou détérioration de l'environnement ⁴

- 1 Pour « Lieu », indiquer le nom du lieu, par exemple la ville et la région/province.
- 2 « Type d'incident » : accident/incendie industriel ; accident, incendie ou déversement routier, ferroviaire, fluvial ou aérien ; incendie d'un site d'entreposage ou de stockage ; contamination du réseau d'eau potable, de produits alimentaires, de médicaments ou d'autres biens de consommation ; mauvais usage de produits chimiques ; catastrophes naturelles touchant des produits chimiques ; attaques terroristes ; etc.
- 3 Par exemple, un produit particulier (le chlore, etc.) ou un groupe de produits chimiques (les pesticides, les PCB, etc.) ; un produit chimique ou une toxine naturelle (de l'arsenic dans de l'eau potable, des aflatoxines, des algues toxiques lors de marées rouges, etc.), ou un grand mélange (dans un incendie, lorsque les matières brûlées devraient être spécifiées, etc.).
- 4 La contamination ou la détérioration de l'environnement devraient être brièvement décrites, par exemple : pollution atmosphérique ; pollution du réseau d'eau potable, des eaux souterraines, de rivières, de lacs ou de la mer ; contamination des sols ; destruction de plantes, de bois ou de cultures commerciales ; perte d'animaux sauvages ou d'élevage (bovins, ovins, caprins, chevaux, chameaux, etc.).

9.3 Suivi et évaluation des incidents chimiques

Cette section décrit les procédures appliquées, le cas échéant, pour le suivi d'un incident chimique aux niveaux des personnes exposées et de l'environnement (avec des mesures de réhabilitation) et des procédures d'évaluation suivies pour améliorer la préparation et les interventions. Les questions suivantes pourront être examinées :

- Un mécanisme formel ou informel existe-t-il pour analyser un incident chimique et ses effets ? Un format standard existe-t-il pour collecter des informations sur l'incident ? Le décrire brièvement.
- L'analyse peut-elle donner lieu à une enquête formelle sur les causes et responsabilités des différentes parties concernées ? Peut-elle donner lieu à une activité de suivi, par exemple une étude épidémiologique ou une étude visant l'amélioration de la prévention des incendies dans les entrepôts ? Décrire brièvement les activités menées dans le passé.
- Un registre des incidents chimiques (et autres) est-il tenu ? Qui en est responsable ? Fait-il l'objet d'une mise à jour systématique ? Comment détermine-t-on si un incident est saisi dans le registre ?
- Un mécanisme de suivi, de surveillance et de réhabilitation est-il en place dans le service sanitaire pour les personnes exposées susceptibles de souffrir d'incapacités à long terme et de séquelles ? Comment fonctionne-t-il ?
- Les autorités environnementales et locales (ou autres) sont-elles responsables de la réhabilitation du milieu naturel après un incident ? Un suivi est-il prévu

en cas d'atteinte à l'environnement naturel ou physique ? Le décrire brièvement.

9.4 Évaluation

Cette section pourra analyser la capacité du pays concernant les alertes chimiques, y compris les lacunes et besoins connexes, et pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Elle pourra par exemple aborder les besoins dans les domaines suivants : coordination, communication, équipement, bases de données et systèmes de gestion de l'information, ressources humaines formées, capacités d'intervention des services sanitaires, capacités de remédiation à la pollution engendrée par l'accident des services environnementaux, mécanismes de suivi et de réhabilitation des personnes exposées, etc. Il est possible que les capacités varient sensiblement selon les régions, avec de bonnes installations à proximité des grandes villes et de mauvaises installations dans les régions plus isolées.

Le Tableau 9.B pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 9.B : Priorités et actions possibles
Préparation, intervention et suivi en situation d'urgence

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 10 : Sensibilisation / information des travailleurs et du public ; et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels

Objet du Chapitre 10

Fournir un aperçu i) des mécanismes disponibles pour fournir des informations aux travailleurs et au public concernant les risques potentiels associés aux produits chimiques et ii) de la capacité de formation et d'éducation des groupes cibles touchés par ces produits

Ce chapitre pourra résumer les instruments juridiques, programmes, politiques et activités importants destinés à :

- améliorer la prise de conscience et la compréhension des questions relatives à la sécurité chimique dans l'ensemble du pays ; et
- former des secteurs spécifiques de la société concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Les résumés fournis pourront inclure les activités des ministères et autres institutions, ainsi que l'ensemble des organisations non gouvernementales décrites au Chapitre 6.

10.1 Prise de conscience et compréhension des questions de sécurité chimique

Dans de nombreux pays, peu de gens sont conscients des questions relatives à la sécurité chimique et du fait que l'exposition à des produits et déchets toxiques peut entraîner de sérieux troubles de la santé et une dégradation de l'environnement, et ainsi entraver le bien-être humain et le développement économique. Cette section a pour objet de décrire les activités menées pour :

- fournir des informations aux travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques, afin de protéger leur santé et leur sécurité ;
- fournir des informations au public concernant les risques environnementaux et sanitaires liés aux produits chimiques et les mesures qui devraient être prises pour se protéger contre une exposition chronique ou aiguë aux produits chimiques dangereux dans la vie de tous les jours et en cas d'incident chimique ;
- sensibiliser et éduquer le public pour susciter une participation efficace aux initiatives de gestion nationale des produits chimiques (comme le préconisent l'Agenda 21 et la Convention de Stockholm) et faciliter l'accès à la justice pour les questions environnementales. Veuillez citer des exemples de partenariats entre le gouvernement et le public en matière d'environnement dans votre pays ;

- sensibiliser les décideurs et législateurs à la sécurité chimique et les encourager à intervenir sans tarder pour veiller à la mise en œuvre de mesures de gestion rationnelle ; et
- améliorer la compréhension des communicateurs et des médias concernant les questions de sécurité chimique et les encourager à mieux couvrir ces questions afin d'améliorer leur compréhension et de promouvoir les mesures de sécurité chimique auprès du public et de la société civile en général.

10.2 Éducation et formation en gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

De nombreux groupes cibles particulièrement vulnérables en raison de leur exposition à des produits chimiques toxiques pourront bénéficier d'une meilleure éducation pour réduire cette exposition. Parmi les nombreuses activités pouvant être menées, citons : l'éducation des parents, en particulier des mères, pour réduire le risque d'exposition des enfants à des produits chimiques toxiques ; la formation des travailleurs agricoles aux procédures d'application sans danger des pesticides et au port de vêtements de protection ; et l'éducation des travailleurs dans les industries artisanales pour réduire l'exposition à des produits et déchets chimiques et pour promouvoir l'élimination et le recyclage écologiquement rationnel des déchets. L'éducation doit commencer aux niveaux primaire et secondaire et se poursuivre dans le cadre de divers cours de l'enseignement supérieur. Le personnel technique et administratif s'occupant d'aspects spécifiques de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets doit acquérir les compétences nécessaires et recevoir une formation en milieu de travail. Cette section pourra décrire en termes généraux les programmes de formation qui visent à fournir les connaissances techniques requises pour appliquer les programmes et politiques gouvernementaux en rapport avec la gestion des produits chimiques. Elle devrait décrire les programmes liés aux disciplines telles que la chimie, la toxicologie, les sciences de l'environnement et l'ingénierie environnementale. Dans cette optique, les programmes de formation des écoles techniques et universités, ainsi que les programmes spécifiques accessibles aux employés gouvernementaux, devraient être pris en compte. Cette section a pour objet de décrire les activités menées pour :

- Développer l'éducation sur la sécurité chimique dans les programmes scolaires et universitaires ;
- Promouvoir les compétences nécessaires aux administrateurs s'occupant de l'évaluation des risques et de la réglementation pour qu'ils utilisent au mieux les données disponibles et les approches fondées sur les connaissances ;
- Promouvoir l'acquisition de compétences auprès d'un éventail de travailleurs concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques, des agents des douanes aux personnes manipulant et transportant des produits chimiques, sans oublier leurs utilisateurs, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie ou les PME ;
- Promouvoir la formation des professionnels de santé et autres concernant le diagnostic et la prise en charge des personnes exposées à des produits chimiques ;

- Promouvoir la formation des professionnels chargés des interventions d'urgence en cas d'incident chimique ; et
- Promouvoir la formation du personnel des installations techniques, telles que les laboratoires et les centres de recyclage et d'élimination.

10.3 Évaluation

Cette section permet d'analyser la capacité du pays concernant la sensibilisation du public et des travailleurs aux questions de sécurité chimique ainsi que le développement des ressources humaines en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques dans le pays. Cette analyse pourra porter sur les capacités, lacunes et besoins connexes et être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. La disponibilité de ressources humaines formées, que ce soit au sein du gouvernement ou de la société civile, est un facteur clé dans la gestion rationnelle des produits chimiques. Il est possible que les capacités varient sensiblement selon les régions et les raisons de ces variations pourront être analysées dans cette section.

Le Tableau 10.A pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 10.B : Priorités et actions possibles
Sensibilisation/information des travailleurs et du public ;
et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 11 : Implications internationales

Objet du Chapitre 11

Décrire la participation et l'engagement nationaux vis-à-vis des organisations et accords internationaux concernant la gestion des produits chimiques et recenser les possibilités en matière d'approche intégrée au niveau national

11.1 Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux

En préparant ce chapitre, on pourra consulter le rapport de l'atelier thématique de l'UNITAR/IOMC sur les *Synergies en matière de renforcement des capacités dans le cadre des accords internationaux traitant de la gestion des produits chimiques et des déchets*.¹⁶ Une récente compilation des accords, programmes et activités ayant trait aux produits chimiques, publiée par la Banque mondiale, pourra également être utile lors de la préparation de ce chapitre.¹⁷ Les tableaux 11.A et 11.B ont pour objet de donner des précisions sur la participation du pays aux activités et accords internationaux et de faire en sorte que toutes les parties concernées sachent qui est responsable des contacts avec les organisations internationales appropriées. Les tableaux pourront être agrandis pour inclure les activités internationales significatives pour le pays.

Tableau 11.A : Participation aux organisations, programmes et organes internationaux

Organisation / programme / organe international(e)	Centre national de liaison (ministère / agence et correspondant principal) ¹	Autres ministères / agences concerné(e)s	Activités nationales connexes
PNUE			
Centres nationaux PNUE / ONUDI pour une production plus propre			
OMS			
FAO			

¹⁶ Ce rapport est disponible sur le site de l'UNITAR à : <http://www.unitar.org/cwm>

¹⁷ The Global Pursuit of the Sound Management of Chemicals, préparé pour la Banque mondiale par John Buccini : <http://siteresources.worldbank.org/INTPOPS/Publications/20486416/GlobalPursuitOfSoundManagementOfChemicals2004Pages1To67.pdf>

Organisation / programme / organe international(e)	Centre national de liaison (ministère / agence et correspondant principal) ¹	Autres ministères / agences concerné(e)s	Activités nationales connexes
ONUDI			
OIT			
PNUD			
Banque mondiale			
Banque régionale de développement (spécifier)			
OCDE			
Commissions économiques régionales de l'ONU (spécifier)			
Groupements économiques régionaux (spécifier)			
Autres accords régionaux pertinents, par exemple PROE			
Autres			

1 Cette colonne devrait identifier le bureau et la personne qui servent de centre national de liaison.

Tableau 11.B : Participation à des accords/processus internationaux liés à la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Principale agence responsable ¹	Activités pertinentes de mise en œuvre au niveau national ²
SAICM		
Convention de Stockholm ³		
Convention de Rotterdam ³		
Convention de Bâle ³		
Protocole de Montréal ³		
Règlement sanitaire international (RSI) (2005)		

Accords internationaux	Principale agence responsable ¹	Activités pertinentes de mise en œuvre au niveau national ²
Convention No. 170 de l'OIT		
Convention No. 174 de l'OIT		
Convention sur l'interdiction des armes chimiques		
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire)		
SGH		
Recommandation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses		
Agenda 21 – Commission du développement durable		
Accords régionaux/sous-régionaux (spécifier)		
Accords bilatéraux (spécifier)		
Autres		

- 1 Cette colonne devrait identifier le bureau et la personne qui servent de centre national de liaison.
- 2 Les accords internationaux prescrivent souvent d'importantes activités d'application nationales. Des informations complémentaires sur ces activités nationales devraient donc être fournies pour chaque accord international.
- 3 L'autorité nationale désignée ou le centre de liaison des conventions pertinentes devraient être identifiés.

11.2 Participation à des projets appropriés de développement et d'assistance technique

Le Tableau 11.C pourra fournir un aperçu de toutes les activités d'assistance multilatérale et bilatérale en cours et planifiées qui ont un rapport avec la gestion des produits chimiques. Il devrait inclure les projets spécifiquement axés sur la gestion des produits chimiques mais aussi ceux en rapport avec l'environnement et le développement durable (par exemple, les Plans d'action nationaux pour l'environnement) et les projets concernant, par exemple, le développement agricole et industriel qui nécessitent le transfert des produits chimiques ou la technologie associée. Inclure les activités de coopération technique avec les organismes de l'ONU, tels que la FAO, l'OIT, l'OMS, l'ONUDI, le PNUD, le PNUE et l'UNITAR, ainsi que les projets de renforcement des capacités avec le FEM et les donateurs bilatéraux. Les ressources des projets d'assistance au développement sont abordées à la Section 13.4 du Chapitre 13. (On envisagera de remplir le tableau avec les représentants des organisations internationales ou des organismes donateurs bilatéraux).

Tableau 11.C : Participation en tant que bénéficiaires de projets d'assistance technique

Nom du projet	Organisation internationale / organisme donateur bilatéral concerné	Centre national de liaison	Activités pertinentes

Pour chaque projet, des informations complémentaires pourront être fournies sur :

- l'objectif et l'étendue du projet ;
- la durée du projet ;
- les organisations nationales participantes ; et
- l'expérience pertinente acquise.

Cette section pourra en outre décrire les éventuelles politiques nationales en rapport avec des projets d'aide au développement susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des produits chimiques. Elle pourra par exemple examiner les questions suivantes :

- Des limitations ou contrôles sont-ils prévus concernant les produits chimiques qui seront acceptés dans le cadre d'un projet d'aide au développement ?
- Des procédures sont-elles prévues pour faciliter la coordination entre les projets d'aide au développement, pour privilégier les activités prioritaires et éviter les chevauchements ?

11.3 Évaluation

Cette section pourra analyser les capacités, lacunes et besoins nationaux, pour faire le lien entre les programmes internationaux et une stratégie nationale de gestion rationnelle des produits chimiques. Cette analyse pourra être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Les questions et aspects suivants pourront être examinés lors de la préparation de cette section :

- Dans quelle mesure les activités nationales de mise en œuvre des accords internationaux ont-elles été entreprises ?
- Le travail des organisations internationales est-il bien intégré dans un programme national global ?
- La mise en œuvre des activités et accords internationaux dans le domaine de la gestion des produits chimiques fait-elle l'objet d'une coordination appropriée au niveau national ? Des synergies ont-elles été développées entre les accords dans le cadre de leur mise en œuvre dans le pays ? Si tel est le cas, décrire ces synergies.
- Des procédures permettent-elles de veiller à la coordination entre les ministères/agences responsables des activités d'aide au développement et les

organes chargés de la protection de la santé, de la sécurité ou de l'environnement ?

- Comment les agences internationales pourraient-elles améliorer l'efficacité de leurs programmes dans le pays ? Quelles sont les recommandations à cet égard (amélioration du mécanisme de coordination, meilleure communication, redéfinition des priorités, meilleure adaptation aux conditions locales, etc.) ?
- Quels sont les obstacles entravant l'application des accords internationaux dans votre pays ? Comment pourrait-on les surmonter ?

Le Tableau 11.D pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

Tableau 11.D : Priorités et actions possibles
Relations internationales

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques

Objet du Chapitre 12

Fournir un aperçu des ressources disponibles au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales en rapport avec divers aspects de la gestion des produits chimiques (y compris les ressources humaines et financières) et analyser les besoins en ressources

Bien que la provision des ressources nécessaires à de nombreux aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques incombe aux gouvernements, toutes les parties concernées doivent y contribuer dans leur domaine. Les secteurs industriel et commercial y contribuent largement en investissant dans les mesures de sécurité et le contrôle de la pollution, ainsi que dans l'application des systèmes de classification et d'étiquetage. Les ONG concernées apportent des ressources, par exemple en menant des activités de sensibilisation et de formation. Dans de nombreux pays en développement, les agences multilatérales et bilatérales d'aide au développement fournissent des ressources complémentaires destinées à des programmes spécifiques, comme le FEM pour les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre de la Convention de Stockholm. Cela dit, ce chapitre porte essentiellement sur les ressources fournies et requises par les services et institutions du secteur public. En préparant ce chapitre, on pourra consulter le rapport de l'atelier thématique de l'UNITAR/IOMC sur le *Renforcement des capacités pour la mobilisation de ressources financières pour la gestion rationnelle des produits chimiques*.¹⁸

12.1 Ressources disponibles dans les ministères/institutions gouvernementaux pour la gestion des produits chimiques

Le Tableau 12.A a pour objet de fournir un aperçu des ressources existantes disponibles dans les ministères, agences et autres institutions pour assumer les responsabilités du gouvernement en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Il pourra notamment contenir des informations sur l'accès à un personnel spécialisé, à des compétences particulières et à des ressources financières. La disponibilité des ressources devrait, dans la mesure du possible, être liée à des responsabilités spécifiques, par exemple l'évaluation des risques dans le cadre de la réglementation des normes alimentaires ; le contrôle de domaines expressément couverts par la législation (tels que l'inspection et les résidus de pesticides dans les aliments) ; le suivi des impacts sur la santé ou l'environnement.

La liste des ministères/agences figurant dans la première colonne du Tableau 12.A est fournie à titre d'exemple et devrait être adaptée selon les

¹⁸ Ce rapport est disponible sur le site de l'UNITAR à : <http://www.unitar.org/cwm>

besoins. Elle devrait, dans la mesure du possible, inclure les agences et institutions régionales et locales et indiquer les ressources (humaines et financières) disponibles à ces niveaux. On pourra préparer des tableaux séparés pour chaque classe de produits chimiques abordée dans le profil national.

Tableau 12.A : Ressources disponibles dans les ministères / agences gouvernementaux

Ministère / agence concerné(e)	Responsabilités spécifiques visées par les ressources	Nombre d'agents spécialisés concernés	Type de compétences disponibles	Ressources financières disponibles (par an)
Environnement				
Santé				
Agriculture				
Travail				
Commerce				
Industrie				
Finance				
Transport				
Défense intérieure / civile				
Justice				
Douanes				
Affaires étrangères				
Autres				

12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques

Le Tableau 12.B a pour objet de fournir un aperçu des ressources nécessaires au sein du gouvernement national (y compris les ministères, agences et autres institutions) pour assumer ses responsabilités en matière de gestion des produits chimiques. Comme pour le Tableau 12.A, les ressources nécessaires devraient être associées à des responsabilités ou activités spécifiques. La liste des ministères/agences figurant dans la première colonne du tableau est fournie à titre d'exemple et devrait être adaptée selon les besoins. Elle devrait, dans la mesure du possible, inclure les agences et institutions régionales et locales et indiquer les domaines de responsabilité. On pourra également préparer des tableaux séparés pour chaque classe de produits chimiques abordée dans le profil national.

Tableau 12.B : Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques

Ministère / agence concerné(e)	Responsabilités spécifiques visées par les ressources	Nombre / type de personnel professionnel nécessaire	Besoins en formation
Environnement			
Santé			
Agriculture			
Travail			
Commerce			
Industrie			
Finance			
Transport			
Défense intérieure / civile			
Justice			
Douanes			
Affaires étrangères			
Autres			

12.3 Ressources disponibles pour la gestion des produits chimiques dans les organisations non gouvernementales

Les secteurs industriel et commercial contribuent largement à la disponibilité de données en investissant dans des mesures de sécurité et de contrôle de la pollution, ainsi que dans l'application des systèmes de classification et d'étiquetage. Certaines activités de sécurité chimique peuvent faire l'objet de partenariats public-privé dans certains pays. Les ONG concernées apportent des ressources, par exemple en menant des activités de sensibilisation et de formation. Le Tableau 12.C a pour objet de fournir un aperçu des ressources disponibles dans la communauté non gouvernementale pour assumer les responsabilités du gouvernement et les autres efforts non gouvernementaux en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Il pourra notamment contenir des informations sur l'accès à un personnel spécialisé, à des compétences particulières et à des ressources financières. La disponibilité des ressources devrait, dans la mesure du possible, être liée à des responsabilités spécifiques. On tiendra compte de l'importance de recenser ces ressources dans le contexte du financement local de contrepartie pour les activités d'aide au développement.

Tableau 12.C : Ressources disponibles dans les organisations non gouvernementales

Institution concernée	Responsabilités spécifiques visées par les ressources	Nombre d'agents spécialisés concernés	Type de compétences disponibles	Ressources financières disponibles (par an)

12.4 Ressources provenant d'activités d'aide au développement

De nombreux pays en développement ou en transition reçoivent une assistance multilatérale ou bilatérale en matière de gestion des produits chimiques. Les projets sont décrits à la Section 12.2 du Chapitre 12. Le Tableau 12.D a pour objet de fournir un aperçu des ressources disponibles pour le pays dans le cadre d'activités d'aide au développement ou de coopération technique avec les organismes de l'ONU, tels que la FAO, l'OIT, l'OMS, l'ONUDI, le PNUD, le PNUE et l'UNITAR, ainsi que les projets de renforcement des capacités avec le FEM et les donateurs bilatéraux. Il n'est pas rare que plusieurs agences de financement soient impliquées.

Tableau 12.D : Ressources provenant d'activités d'aide au développement et de coopération technique

Institution(s) de financement et institutions internationales de soutien	Titre et durée du projet (dates de début et de fin)	Nombre d'agents spécialisés concernés	Type d'expertise fournie	Ressources financières du projet (provenant de donateurs et de sources locales)

12.5 Évaluation

Cette section pourra comprendre une analyse des ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques. Cette analyse pourra porter sur les ressources disponibles au sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les capacités, lacunes et besoins connexes, et être suivie d'un exposé des priorités initiales et des actions associées proposées. Elle pourra, par exemple, examiner les questions suivantes :

- Analyser les atouts des divers ministères/agences nationaux et ONG en termes de capacités techniques pour s'occuper de la gestion des produits chimiques.

- Indiquer l'ampleur des besoins de renforcement, de développement des capacités et de formation du personnel dans des domaines spécifiques de la gestion des produits chimiques recensés pour chaque ministère/institution national(e). Quels sont ces domaines ?
- Quelle est l'estimation du déficit en ressources humaines qualifiées (le cas échéant) pour gérer les produits chimiques en toute sécurité (techniciens, juristes, douaniers, inspecteurs, toxicologues cliniques, toxicologues analytiques, etc.) ?
- Quelles dispositions sont prises au sein des ministères pour veiller à la pérennité des activités qui reçoivent actuellement des financements dans le cadre d'une aide au développement ?
- Quelle stratégie devrait être élaborée pour mobiliser suffisamment de ressources techniques et humaines pour veiller à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le pays ?
- Quelles sont les possibilités de promotion des partenariats public-privé et dans quels domaines de la gestion des produits chimiques ?

Le Tableau 12.E pourra être utilisé pour fournir une liste initiale de priorités, en se basant sur les informations données ci-dessus, avec un résumé des capacités, lacunes et besoins existants et un aperçu des actions associées proposées (et des acteurs concernés). Les pays sont encouragés à adapter le tableau à leurs besoins le cas échéant.

**Tableau 12.E : Priorités et actions possibles :
Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits
chimiques**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Chapitre 13 : Conclusions et recommandations

Objet du Chapitre 13

Présenter des conclusions générales sur la gestion des produits chimiques dans le pays et un résumé des principales priorités et recommandations concernant les mesures à prendre

Ce chapitre pourra fournir une liste consolidée des priorités et actions proposées, jugées les plus importantes au niveau national en se fondant sur des critères convenus, tels que le degré d'urgence de la question ; la possibilité de traiter efficacement la question (y compris les ressources disponibles) ; les délais d'obtention de résultats ; le niveau d'intérêt et d'engagement des parties concernées, etc. Ce travail pourra être réalisé de diverses manières, notamment :

- en décrivant les principales priorités nationales et actions proposées en quelques paragraphes courts ;
- en groupant les questions par ordre de priorité (priorités de niveau 1, 2, etc.) ; ou
- en préparant un tableau, tel que le Tableau 13.A ci-dessous, adapté au besoin.

Ce chapitre pourra être préparé suite à l'adoption du profil national par les parties concernées (par exemple, lors de la réunion d'examen final du profil national et de définition des priorités nationales) et refléter les priorités et actions nationales convenues.

Tableau 13.A : Principales priorités nationales et actions possibles

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés

Annexe 1 du profil national : Glossaire

L'utilisation des termes techniques pouvant varier selon les pays, chaque pays devrait dresser la liste des termes à définir pour faciliter la compréhension du profil national et la communication des informations y figurant, dans le pays mais également à l'étranger. Les termes devant probablement être définis comprennent :

Produit chimique agricole :

Produit chimique de consommation :

Formulation :

Évaluation d'impact :

Produit chimique industriel :

Licence :

Permis :

Pesticide :

Prévention de la pollution :

Production :

Évaluation des risques :

Réduction des risques :

Rural :

Commerce :

Urbain :

Élimination, y compris le recyclage, la réutilisation, etc. :

Déchets, y compris les déchets dangereux, les déchets chimiques, etc. :

Produit chimique périmé :

Zone contaminée :

Toxine :

De possibles définitions que les pays pourraient considérer utiliser ou adapter incluent les définitions suivantes:

Article: Un objet qui est produit avec une forme, une surface ou une conception spéciale qui détermine sa fonction à un niveau plus élevé que sa composition chimique. Des exemples d'articles incluent les voitures, les batteries, les ordinateurs, les téléphones, les imprimantes, les vêtements et les réfrigérateurs. Les articles peuvent contenir des liquides (par exemple, les voitures contiennent du liquide de frein) et des gaz (par exemple, les réfrigérateurs contiennent du gaz comprimé de refroidissement)

Marchandise chimique / marchandise: Une substance ou une mixture/préparation ou un article

Identité chimique: Un nom qui identifie uniquement une substance/produit chimique. Ce peut être un nom qui est en accord avec les systèmes de nomenclature de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC) ou du "Chemical Abstracts Service" (CAS), ou un nom technique

Produit chimique / produit: Une substance chimique et/ou une mixture/préparation de substances chimiques incluant un certain pourcentage ou une gamme de pourcentages de substances chimiques

Substance chimique / substance: Un élément chimique et ses composés dans leur état naturel ou obtenu par le biais d'un procédé de production, y compris tout additif nécessaire pour préserver la stabilité du produit et toute impureté dérivant du procédé utilisé, mais excluant tout solvant qui pourrait être séparé sans affecter la stabilité de la substance ou changer sa composition

Nom générique: Un nom qui n'est pas spécifique à une substance/un produit chimique mais décrit une classe de substances/produits chimiques. Un nom générique peut être utilisé par l'industrie, par exemple, pour assurer la confidentialité des informations commerciales lorsque l'identité du produit chimique ne devrait pas être révélée par l'identité chimique

Étiquette: Un groupe d'éléments d'information écrits, imprimés ou graphiques appropriés concernant un produit dangereux, sélectionnés car appropriés pour le(s) secteur(s) cible(s), qui est apposé sur, imprimé sur ou joint au conteneur direct d'un produit dangereux ou à l'extérieur de l'emballage du produit dangereux

Cycle de vie: Le cycle de vie d'une substance/d'un produit chimique représente toutes les phases de la vie de la substance/du produit chimique, c'est-à-dire la production de la substance/du produit chimique, des mixtures et articles contenant la substance/le produit chimique, le stockage, le transport, la distribution, l'exportation, l'importation, l'utilisation professionnelle, l'utilisation par des consommateurs, le recyclage et la gestion des déchets de la substance/du produit chimique, des mixtures et des articles contenant la substance/le produit chimique

Mixture / préparation: Une mixture ou une solution composée de deux ou plus de substances dans laquelle elles ne réagissent pas

Pesticides périmés: Pesticides qui ne peuvent pas être utilisés pour des raisons légales ou techniques, qui peuvent inclure les raisons suivantes:

- interdit d'utilisation
- physiquement dégradé
- chimiquement dégradé
- inefficace comme pesticide
- expiré
- besoin inexistant
- non identifié (par exemple, pas d'étiquette ou étiquette dans une langue étrangère)
- non conforme aux réglementations locales (par exemple, emballage non adéquat)
- formulation inadéquate (par exemple, ne peut pas être utilisé avec les équipements disponibles)

Pesticide: Toute substance ou mixture de substances prévue pour prévenir, détruire ou contrôler tout nuisible. Les nuisibles incluent les vecteurs humains et animaux de maladies, les espèces de plantes ou animaux non désirées causant des dommages pendant ou interférant avec la production, la transformation, le stockage, le transport, ou la commercialisation des aliments, les marchandises agricoles, le bois et la production de bois, ou les denrées alimentaires des animaux. Un pesticide est aussi toute substance administrée aux animaux pour le contrôle des insectes, arachnides, ou tout autre nuisible dans ou sur leur corps, ou toute substance prévue pour être utilisée comme régulateur de la croissance des plantes, défoliant, dessiccateur, ou agent pour couper les fruits ou prévenir la chute prématurée des fruits. Le terme peut également être utilisé pour les substances appliquées sur les semences, avant ou après leur récolte, pour protéger les produits de la détérioration lors du stockage et du transport

Stocks: Une réserve d'un produit chimique, sous forme de substance et/ou de préparation, et/ou d'articles contenant le produit chimique, accumulée dans le pays, qui peut encore être utilisée

Nom commercial: Un nom qui est donné à un produit chimique, une mixture ou un article, par une entreprise qui le commercialise/distribue. Le nom commercial identifie normalement de manière spécifique le produit chimique, la mixture ou l'article et, parfois, donne des informations sur l'entreprise

Nom trivial ou commun: Un nom qui est donné à un produit chimique pour être capable de communiquer plus facilement qu'avec le nom systématique du produit chimique qui est souvent compliqué

Déchets: Substances ou objets qui sont éliminés ou qui sont destinés à être éliminés ou qui nécessitent d'être éliminés en vertu des provisions de la loi nationale

**Annexe 2 du profil national :
Rapports nationaux et documents traitant des divers
aspects de la gestion des produits chimiques**

**Annexe 3 du profil national :
Noms et adresses des personnes
et organisations principales**

Annexe 4 du profil national :
Identification des principaux acteurs dans les domaines d'activité répertoriés dans le
Tableau A
du Plan d'action mondial de la SAICM

Le Plan d'action mondial de la SAICM répertorie les domaines d'activité (et les activités, acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre associés) que les parties intéressées pourront entreprendre à titre volontaire pour honorer les engagements pris dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Le « Tableau A » du Plan d'action mondial récapitule les domaines d'activité possibles et les numéros de leurs activités associées. Lors de la réunion de planification nationale, de nombreux pays ont trouvé utile de préparer le tableau ci-dessous (inspiré du Tableau A du Plan d'action mondial) pour élaborer/actualiser leur profil national et prendre connaissance de la SAICM et des principales parties concernées, ainsi que de leurs rôles et responsabilités.

Domaine d'activité	Activités associées	Agences /Parties prenantes responsables	Autres agences /Parties prenantes participantes
1. Évaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1, 165, 207		
2. Protection de la santé humaine	2-6		
3. Enfants et sécurité chimique	7-10, 150-153, 245-246		
4. Santé et sécurité au travail	11-21, 138-149, 255		
5. Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	22, 99-101, 168, 248-250		
6. Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	23-30, 114-117		
7. Programmes de gestion des pesticides	31		
8. Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32-42		
9. Production plus propre	43-46, 118, 238-242		
10. Réhabilitation des sites contaminés	47-48, 243		
11. Essence au plomb	49, 156, 244		
12. Bonnes pratiques agricoles	50-53, 158-160		

Domaine d'activité	Activités associées	Agences /Parties prenantes responsables	Autres agences /Parties prenantes participantes
13. Substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques ; substances très persistantes et très bioaccumulatives ; produits chimiques cancérigènes, mutagènes, ou nocifs pour le système reproducteur endocrinien, immunitaire ou nerveux ; polluants organiques persistants	54-56		
14. Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57-60, 157		
15. Évaluation, gestion et notification des risques	61-67, 127-137, 247		
16. Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68-73, 161-162, 258-262, 272-273		
17. Élaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74-79, 237		
18. Recherche, surveillance et données	80-87		
19. Production et disponibilité de données sur les dangers	88-97		
20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98, 189-192		
21. Gestion et diffusion de l'information	102-113, 256		
22. Cycle de vie	119-123		
23. Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124-126, 177-180		
24. Éducation et formation (sensibilisation du public)	154-155		
25. Participation des parties intéressées	163-164		
26. Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166-167		
27. Accords internationaux	169-176		
28. Considérations socio-économiques	181-188, 257		
29. Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193-198		
30. Responsabilité et indemnisation	199		
31. Bilan des progrès	200-201		
32. Zones protégées	202-203, 253-254		

Domaine d'activité	Activités associées	Agences /Parties prenantes responsables	Autres agences /Parties prenantes participantes
33. Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204, 263-271		
34. Commerce et environnement	205, 251-252		
35. Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206		
36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208-236		

**Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez
contacter:**

Programme de gestion des produits chimiques et déchets

UNITAR

Palais des Nations

CH-1211 GENEVE 10

Suisse

Tél: +41 22 917 85 25

Fax: +41 22 917 80 47

Email: cwm@unitar.org

Site Internet: www.unitar.org/cwm



unitar

United Nations Institute for Training and Research

United Nations Institute for Training and Research
Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
Instituto de las Naciones Unidas para Formación Profesional e Investigaciones
Учебный и научно-исследовательский институт
Организации Объединенных Наций
معهد الأمم المتحدة للتدريب والبحث
联合国训练研究所

Palais des Nations
1211 - Geneva 10
Switzerland
T +41-22-917-8400
F + 41-22-917-8047
www.unitar.org

